



BILLOM
Communauté



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024

SOMMAIRE

Organisation	2
Conseil communautaire	3
Organisation	5
Ressources humaines	7
Finances et fiscalité	9
Au fil du temps	11
Environnement	12
Rivières	13
Transitions	15
Espaces naturels sensibles	17
Culture	20
Saison culturelle	21
Réseau de lecture publique	23
École de musique	25
Enfance jeunesse	28
Les Pitchouns	29
Relais petite enfance	31
Coordination enfance et jeunesse	33
Tourisme patrimoine	36
Pays d'art et d'histoire	37
Tourisme	39
Aménagement développement	42
Habitat	43
Urbanisme	45
Économie	47
Mobilités	49
Équipement sportif	52
Le centre aquatique	53
Social	56
Santé	57
Gens du voyage	59
Communication	60
Annexes	62

ORGANISATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE



GÉRARD GUILLAUME
président
Maire de Montmorin

A l'issue des élections municipales, l'assemblée a été installée le 15 juillet 2020 à Billom, renouvelée à 55 %.
L'assemblée (titulaires et suppléants) est composée de 38 hommes et 32 femmes (soit 46%).
Le conseil municipal de Mur-sur-Allier a été renouvelé les 08 et 15 décembre 2024. De nouveaux élus ont été installés en janvier 2025.



JEAN-MICHEL CHARLAT
Maire de Billom
1^{er} vice-président
Gens du voyage, social et santé

13 vice-présidents

55 conseillers titulaires

15 conseillers suppléants



NATHALIE SESSA
Maire de St-Dier-d'Auvergne
2^{ème} vice-présidente
Ressources humaines



JÉRÔME PIREYRE
Maire de Neuville
3^{ème} vice-président
Urbanisme



PATRICIA BUSSIÈRE
Maire de Beauregard-l'Évêque
4^{ème} vice-présidente
Culture



DOMINIQUE VAURIS
Maire de St-Julien-de-Coppel
5^{ème} vice-président
Finances et fiscalité



NATHALIE MARIN
Adjointe à Billom
6^{ème} vice-présidente
Petite enfance et jeunesse



JEAN-PIERRE BUCHE
Maire de Pérignat-ès-Allier
7^{ème} vice-président
Mobilités



KARINE JONCOUX
Maire de St-Jean-des-Ollières
8^{ème} vice-présidente
Transition énergétique



BRUNO VALLADIER
Maire de Fayet-le-Château
9^{ème} vice-président
Habitat



MAURICE DESCHAMPS
Maire de Chauriat
10^{ème} vice-président
Communication



JEAN-JACQUES CAVALIÈRE
Maire de Vertaizon
11^{ème} vice-président
Économie



DANIEL SALLES
Maire d'Égliseneuve-près-Billom
12^{ème} vice-président
Environnement



JEAN DELAUGERRE
Maire de Mur-sur-Allier
13^{ème} vice-président
Tourisme et patrimoine
Jusqu'au 8 Décembre 2024



BRUNO BISSON,
Beauregard-l'Évêque



PATRICIA FAFOURNOUX,
Beauregard-l'Évêque



CÉLINE AUGER,
Billom



PIERRICK BELLAT,
Billom



JEAN-PASCAL BLACHE,
Billom



SYLVIE DUCATTEAU,
Billom



NICOLE NENOT,
Chauriat



JEAN-MARC LAVIGNE,
Mur-sur-Allier
Jusqu'au 7 Octobre 2024



PATRICK CHAVAROT,
Saint-Julien-de-Coppel



DANIEL DUMAS,
Billom



NADÈGE TOURNEBIZE,
Egliseneuve-près-Billom



RENÉ LEMERLE,
Mur-sur-Allier
Jusqu'au 8 Décembre 2024



MYRIAM BLANZAT-LERNOULD,
Saint-Julien-de-Coppel



DENIS MAUTRET,
Billom



MARIE-FRANÇOISE CHOFFRUT,
Espirat



LOUIS PEREIRA,
Mur-sur-Allier
Jusqu'au 7 Octobre 2024



HUBERT CHEMINAT,
Maire de Trézioux



KARELLE TREVIS,
Billom



JEAN-MICHEL TRAVERS,
Maire d'Estandeuil



DANIELLE RANCY,
Mur-sur-Allier
Jusqu'au 7 Octobre 2024



FRANÇOISE BERNARD,
Maire de Vassel



LYDIE GARINO,
Maire de Bongheat



NATHALIE VACHIAS,
Maire de Glaine-Montaigut



MARTINE VAQUIER,
Mur-sur-Allier
Jusqu'au 7 Octobre 2024



ROBERT BODEVIN,
Vertaizon



SUZANNE DELARBRE,
Maire de Bouzel



JEAN-CLAUDE BATISSON,
Maire d'Isserteaux



FANNY BLANC,
Pérignat-ès-Allier



NATHALIE DOS SANTOS,
Vertaizon



DANIEL RAVOUX,
Bouzel



CHRISTIANE TAILLANDIER,
Maire de Mauzun



VIRGINIE VINATIER,
Pérignat-ès-Allier



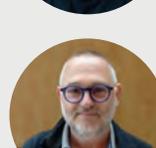
CYRIL GONZALEZ,
Vertaizon



BERNADETTE DUTHEIL,
Maire de Chas



ERIC PIREYRE,
Montmorin



JANICK DERRIEN,
Maire de Reignat



AMALIA QUINTON,
Vertaizon



GUY MAILLARD,
Chauriat



FLORENCE JOUVE,
Mur-sur-Allier
Jusqu'au 8 Décembre 2024



EMERIC DECOMBE,
Maire de St-Bonnet-
lès-Allier



CATHERINE SOU-AH-Y,
Vertaizon

ORGANISATION



Interventions lors des conseils

- **Le 29 janvier** : Anatole Gruzelles (coordinateur projets) a accompagné Jean-Pierre Buche pour présenter le bilan d'activités et la nouvelle gouvernance de l'écopole du val d'Allier (SEAT).
- **Le 27 mai** : Aude Lenoir (Aduhme) et Sébastien Friedrichs (AMO – SF2E) pour la présentation du bilan des deux premières années du marché global de performance au centre aquatique.
- **Le 1er juillet** : David Auger de la DGFIP, accompagné de Marie-Hélène Munoz, pour une présentation de la responsabilité des gestionnaires publics.
- **Le 25 septembre** : Catherine Guilbert d'Assembliia pour le CRAC 2023 de la ZAC des Littes.
- **Le 21 octobre** : Sébastien Gouttebel, président de Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme.
- **Le 16 décembre** : Aude Lenoir et Mathieu Ferry de l'Aduhme.

À noter que lors du bureau du 15 juillet, Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental et Nicolas Portas de la direction agriculture sylviculture alimentation sont venus présenter le pôle viande départemental.

10

réunions du conseil
communautaire

57

%
des élus présents
aux conseils

11

réunions de
bureau

83

%
des élus présents
aux bureaux

117

délibérations

Voeu

Lors du conseil communautaire du 25 novembre, les élus, en suivant la démarche proposée par Intercommunalités de France, ont appelé le gouvernement à revoir l'ensemble des mesures proposées dans le projet de loi de finances pour 2025.

1 conférence des maires

Le 19 février consacrée à la présentation du fonctionnement et des besoins de l'école de musique et du Relais Petite Enfance.

Secrétaires de mairie

Les 30 mai et 21 novembre, ce sont 15 personnes qui se sont réunies au siège communautaire. Des informations sur l'activité des services communautaires (habitat, service rivières, urbanisme...), une intervention de Mme Munoz conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP, une autre du service communication du SBA...ont émaillé ces rencontres riches d'échanges.

Intérêt communautaire

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi crée le statut d'autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant pour toutes les communes. Plusieurs nouvelles obligations sont à anticiper au titre d'un socle commun de compétences qui sera applicable à toutes les communes dès 2025 (en fonction de la taille démographique de la commune).

C'est l'article L.214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) qui entrera en vigueur au 1er janvier 2025 et qui prévoit 4 compétences pour les communes, autorités organisatrices.

Dans la mesure où les compétences ou missions liées au statut d'autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant sont déjà détenues par l'intercommunalité, l'intérêt communautaire a été modifié pour tenir compte des compétences inscrites dans la loi (délibération n°90 du 25 novembre 2024). Voir la rédaction en annexe page 62.

Travaux

La parcelle AO207, située à l'arrière du siège et propriété de Billom Communauté, comportait un ancien hangar dont un parti servait au stationnement des minibus communautaires. Le mauvais état de ce bâtiment le rendant dangereux, décision a été prise de le faire démolir.

Le diagnostic amiante avant démolition, confié à l'entreprise Socotec (936,00 €) et obligatoire en cas de démolition, a révélé la présence de ce minéral dans les plaques composant la toiture.

Le désamiantage a été confié à l'entreprise DTech de Lezoux (27 086,40 €) et la démolition à Asenci TP de Billom (22 444,80 €).

Les travaux, initialement prévus en novembre 2024, ont été reportés à janvier 2025.

RPGD / DPO

La CC s'est mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données). Une consultation, dans le cadre d'un groupement de commandes avec 6 communes, pour une mission d'« Assistance à la mise en conformité et mission de DPO externalisée » a permis de retenir la société APAVE DIGITAL. La prestation a débuté en septembre.



Procédures contractuelles

Le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique

Pour la 4^{ème} année consécutive, toutes les communes ont été sollicitées pour faire remonter leur programmation annuelle 2024 en termes de projets d'investissement, qu'elles sollicitent les financements d'État ou non. L'objectif étant d'avoir un contrat intégrateur qui porte, à la connaissance de tous, les projets des collectivités sur le territoire de l'EPCI.

Après un premier COTECH entre les services de l'État (Préfecture, DDT, DRAJES) et Stéphanie Vergniaud pour analyser chaque demande, les communes ont pu compléter leur dossier et ont été orientées vers des co-financeurs potentiels. Un comité de pilotage a eu lieu en juin à Billom au cours duquel Chas et Billom Communauté ont présenté un projet dans lequel elles se sont engagées pour **la transition écologique** (rénovation de l'école de Chas et rénovation du Bureau d'Information Touristique).

À l'automne, un autre travail a été engagé par Billom Communauté, avec l'accompagnement de la DDT. Les CRTE (2021-2026) avaient initialement pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires. En 2024, l'État a demandé de faire une évaluation à mi-parcours du contrat ce qui a permis de signer un avenant de revoyure au contrat initial (délibération en décembre et signature en janvier 2025).

Il s'est agi :

- De réaliser un premier bilan des actions sur la période 2021 à 2024, en mettant notamment en avant les actions réalisées s'inscrivant dans une démarche de transition écologique. L'évolution des principaux indicateurs écologiques entre 2021 et fin 2023 a permis de dégager une première tendance des résultats obtenus ou bien à poursuivre.
- De réinterroger le projet de territoire initial au regard des grands enjeux qui sont ressortis de la COP régionale ainsi que de sa déclinaison départementale. Pour Billom Co, les axes stratégiques du CRTE ont été confirmés.
- D'identifier les projets susceptibles de concourir à la transition écologique sur la période 2025-2026, les pistes de financement

associées (tant en ingénierie qu'en travaux), afin de les inscrire dans le plan d'actions du CRTE.

Un second COPIL a été organisé par la Préfecture, en novembre, afin d'aborder l'avenant de revoyure et les grandes orientations de transition écologique prises par l'EPCI. Deux actions ont ainsi pu illustrées les propos : l'installation des panneaux "Halt Ô Stop" sur le territoire et la réhabilitation de l'ancienne boulangerie de Fayet-le-Château.

Contrat territorial de développement durable avec le Cd 63

En février 2024, le Cd a délibéré sur les montants alloués à chaque EPCI au regard des projets présentés au contrat. Billom Co s'est vue attribuer une enveloppe de 792 032 € pour la période 2023-2026 (contre 177 402 € sur le contrat précédent), pour la mise en oeuvre et la réalisation des projets suivants estimés à 2 416 000 € d'investissement :

- mise en oeuvre du schéma cyclable (réalisation de voies cyclables, stationnements vélos, acquisition de VAE et vélos),
- acquisition d'un véhicule électrique (finalement financé par la DSIL et la CAF),
- une application mobile à l'attention des habitants,
- des outils pédagogiques pour le PAH,
- des pupitres sur les marchés et foires par le PAH.

La convention a été signée en juillet 2024, au département, avec l'ensemble des EPCI.

Petite Ville de Demain - Billom

Le président et la DGA ont participé au 4^{ème} COPIL de PVD aux côtés du SG de la Préfecture, de nombreux services de l'État, du Cd et autres partenaires. Parmi les différentes actions de l'ORT (Opération de Revitalisation Territoriale), Billom Co est partie prenante sur l'habitat avec l'OPAH et le permis de louer mais aussi sur le développement commercial.

La réunion s'est déroulée dans l'ancien collège, ce qui a permis de faire un focus sur les expérimentations menées sur le site et d'en faire la visite.

MUTUALISATION

• Achat de papeterie et de fournitures administratives et scolaires

Titulaire : Bureau Service
Signé le 18/01/2022 pour 1 an (renouvelable 3 fois)
Fin le 31/12/2025

Membres : Billom Communauté, Beauregard-l'Évêque, Billom, Bouzel, Estandeuil, Montmorin, St-Dier-d'Auvergne, St-Jean-des-Ollières, St-Julien-de-Coppel, Vassel, SICER, SIGEP et SIBOVA.

• Assistance à la mise en conformité au RGPD et mission de DPO externalisé

Titulaire : APAVE
Fin le 01/09/2027

Membres : Billom Communauté, Billom, Chauriat, Égliseneuve-près-Billom, Estandeuil, Isserteaux et Reignat.

• Exploitation d'installations techniques du territoire de Billom Communauté

Titulaire : Dalkia
Fin au 31/12/2027

Membres : Billom Communauté, Billom, Chauriat, Pérignat-ès-Allier, St-Julien-de-Coppel, Vertaizon et SIMI.

• Installation de panneaux photovoltaïques - Solaire Dôme*

Titulaire : OHE (travaux) et Socotec (contrôle technique)
Fin en 2026 au plus tard

Membres : Billom Communauté, toutes les communes sauf Chauriat et Espirat.

• Vérifications périodiques réglementaires

Titulaires :

- Lot 1 (Contrôle des installations électriques) : SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS

- Lot 2 (Contrôle des installations de gaz combustible) : BUREAU VERITAS

- Lot 3 (Contrôle des systèmes de sécurité incendie) : Eurofeu Services

- Lot 4 (Contrôle des ascenseurs et appareils de levage) : BUREAU VERITAS

- Lot 5 (Contrôle des portes et portails) : BUREAU VERITAS

- Lot 6 (Contrôle des appareils de cuisson) : SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS

- Lot 7 (Contrôle des aires de jeux et installations sportives) : BUREAU VERITAS

- Lot 8 (Contrôle des aérations et ventilations) : SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS

- Lot 9 (Contrôle des cloches d'églises) : Sas CHOMEL DARD

pour 1 an à compter du 01/01/2024 (renouvelable 3 fois).

Membres : Billom Communauté, Billom, Bouzel, Fayet-le-Château, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, Pérignat-ès-Allier, Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Julien-de-Coppel et le SIVOS de la région de Billom.

*l'opération Solaire Dôme déployée par Aduhme a pour ambition de réaliser des analyses d'opportunité solaire photovoltaïque sur la totalité des bâtiments publics propriétés des communes et EPCI du Puy-de-Dôme.

RESSOURCES HUMAINES

Instances paritaires

Le Comité Social Territorial s'est réuni 3 fois : les 19 mars, 18 septembre et 3 décembre 2024.

Mouvement des effectifs

En 2024, 16 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon à la durée unique, 2 d'un avancement de grade, 1 rédacteur et un ETAPS nommés par voie de mutation, 1 démission d'un assistant d'enseignement artistique, 1 chargé de mission vélo a été recruté en CDD, 1 assistant d'enseignement artistique a fait valoir ses droits à la retraite au 31 août 2024, 2 agents à temps partiel ont réintégré leur fonction à temps complet, 1 agent est décédé, 1 apprenti a été recruté au centre aquatique en octobre.

Également au 31 décembre :

- 1 agent en disponibilité pour reprendre une entreprise,
- 1 agent en disponibilité pour convenances personnelles,
- 4 agents sont à temps partiel pour convenances personnelles,
- 1 agent est en congé de longue maladie, 1 agent est en congé de grave maladie.

Rapport Social Unique

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée (Article L 231-1 du Code Général de la Fonction Publique). Celui-ci vient remplacer le « Bilan social » qui s'opérait tous les deux ans.

Le RSU est présenté aux membres du Comité Social Territorial et donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines. Le CST a émis un avis favorable lors de la séance du 3 décembre 2024.

Il est ensuite présenté devant l'assemblée délibérante (sans prise de délibération), qui doit avoir connaissance de l'avis du CST. Cette présentation a eu lieu lors du conseil communautaire du 16 décembre 2024.

Enfin, le RSU doit faire l'objet d'une diffusion publique (site internet ou autre) par la collectivité ou l'établissement public, dans un délai de 60 jours à compter de sa présentation au CST.

CENTRE DE GESTION

Les conventions avec le Centre de gestion ont été reconduites pour l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (60 € par heure et par intervention), au pôle santé au travail (7 370 €) et au service retraites (675 €).

COMPTE ÉPARGNE TEMPS

L'assemblée du 13 mai 2019 a instauré la création du Compte Épargne Temps (CET) avec 60 jours maximum par agent. 27 agents l'ont incrémenté en 2024, pour un total de 72 jours.

Absentéisme

- **1 308** jours d'arrêt de travail en "maladie ordinaire",
- **609** jours en congé de grave maladie,
- **365** jours de congé longue maladie,
- **32** jours de congé paternité,
- **237** jours d'accident de service,
- un ratio d'absentéisme en hausse,
- **64** jours de congés spéciaux ont été accordés par le président dont 28,5 "enfant malade" (14 agents),
- **1** jour de grève (1 agent).



72 agents soit
50 ETP dont
34 titulaires



4 véhicules de services



Organigramme
en annexe
(CF page 65)



2 616 jours
d'absence
(contre **1 733** en 2023)

Dans les services



113 contrats établis

École de musique

18 professeurs (hors direction)
7,54 équivalents temps plein
34,5 heures de remplacement (1 agent)
3 vacations jury (flûte, percussions, cuivres)

Centre aquatique

1 agent mis à disposition à la mairie de Billom (sport dans les écoles élémentaires)
9 agents en remplacement des maîtres-nageurs et agents entretien
2 164 heures de remplacement

Multi-accueil

5 agents en remplacement pour
5 912 heures

Service jeunesse

La coordo jeunesse en place a été nommée par voie de mutation au 1^{er} septembre 2024.

Véhicules de services

En vertu de l'article L.2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante peut, par délibération annuelle mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la collectivité lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

La collectivité dispose d'un parc automobile de 4 véhicules de services : un au Relais Petite Enfance, un pour le service rivières, un pour le siège et le dernier acquis est destiné à la coordo jeunesse.

Le véhicule de service est destiné aux seuls besoins du service et ne doit en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles (déplacements privés, week-ends, vacances). Considérant le kilométrage important réalisé (4 811 kms en 2023) par la coordonnatrice jeunesse, le siège administratif du poste basé à St-Dier-d'Auvergne, les nombreuses interventions dans les communes, les horaires atypiques (du mardi au samedi), il a été accordé une autorisation de remisage à domicile d'un véhicule de service à cet agent (délibération n° 89 du 21 octobre 2024). L'agent devra déposer le véhicule au siège de Billom Communauté lorsqu'il ne travaille pas et lorsqu'il est absent (congrés, maladie...). Cette autorisation est révocable à tout moment.

Pendant la durée du remisage à domicile, l'agent est personnellement responsable de tous vols et toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou avec violences corporelles. Enfin, l'utilisateur du véhicule est soumis aux règles de droit commun et il encourt les mêmes sanctions qu'un particulier conduisant son propre véhicule, il devra notamment s'acquitter lui-même des amendes.

Formations

Le plan de formation que toute collectivité doit élaborer, a été validé par délibération n° 50 en date du 27 mai 2024. Il constitue un élément clé pour la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle. La formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées, et est un des outils de la gestion des ressources humaines.

Le coût total des actions de formation s'élève à 22 994 € (cotisation CNFPT comprise), ce qui représente un total de 213 jours.

Par délibération n° 54 en date du 26 juin 2023, les modalités d'utilisation du CPF (Compte Personnel de Formation) ont été validées, notamment la prise en charge des coûts pédagogiques à hauteur de 20 € TTC/heure/agent avec un plafond de 2 000 €/an/agent.

Le CPF est un dispositif qui permet aux agents de pouvoir suivre, au cours de leur carrière, des formations financées par l'employeur.

Il peut être utilisé pour toute formation ayant pour but l'obtention d'un diplôme ou l'acquisition de nouvelles compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

Les formations suivies dans le cadre du CPF doivent avoir lieu en priorité

Au bénéfice des agents

La Communauté de communes participe :

- **Depuis le 1/01/14**, à la prévoyance à hauteur de 10 €/mois/agent (proratisé au temps de travail), soit 2 712,95 € en 2024 (27 agents concernés). La participation employeur a été versée sur 11 mois dû à un changement de prestataire à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **Depuis le 1/01/18** à la santé, à hauteur de 10 €/mois/agent, soit 1 840 € en 2024 (18 agents).

Les prestations d'action sociale sont des dépenses obligatoires. Aussi, la CC adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis le 01/01/2004. La cotisation annuelle s'élève à 16 390,32 € (16 441 € en 2023). 57 agents ont bénéficié des prestations sous forme d'aides (rentrée scolaire, Noël des enfants...) pour un montant de 20 387,65 € (17 154 € en 2023).

Mise en place du télétravail avec une journée par semaine pour les agents dont les activités le permettent depuis janvier 2021, et approbation d'une charte définissant les modalités de mise en œuvre avec obligations de l'employeur et du télétravailleur : 11 agents inscrits en télétravail régulier et 10 en ponctuel. 556 jours ont été télétravaillés en 2024. Une indemnité de 2.88 € par jour télétravaillé a été versée, soit 1 601.28 €

pendant le temps de travail.

L'administration examine la demande d'utilisation du CPF en donnant la priorité aux demandes suivantes :

- . formation, accompagnement ou bilan de compétences permettant de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions,
- . formation ou accompagnement à la VAE par un diplôme, un titre ou une certification professionnelle,
- . préparation aux concours et examens administratifs.

La commission CPF (Compte Personnel de Formation) s'est réunie le 16 décembre 2024 suite à la demande de formation d'un professeur de musique en vue d'obtenir le diplôme d'État de professeur de musique. Elle a validé une partie de la prise en charge de cette formation (montant total = 12 000 €) qui s'inscrit sur 2025 et 2026 à hauteur de 2 000 € par an.

Stages

Billom Communauté a accueilli 24 jeunes en stage : 12 aux Pitchouns, 1 au service culture (rémunéré), 1 au service communication (rémunéré), 3 au service PAH (dont 1 rémunéré), 2 à l'école de musique, 2 à la jeunesse, 1 sur plusieurs services et 2 au service rivières.

Mise en place du forfait « Mobilités durables » d'un montant maximum de 300 € annuel (100 € entre 30 et 59 jours ; 200 € entre 60 et 99 jours ; 300 € > 100 jours) pour tout agent qui viendrait sur son lieu de travail avec un vélo mécanique ou à assistance électrique, ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage. 5 agents en ont bénéficié en 2024 (versé en 2025), ils viennent en vélo, pour un montant total de 1 100 €.

Mise en place d'une prime pour valoriser les heures réalisées le week-end : 30 € par jour travaillé (vendredi soir, samedi ou dimanche) si moins de 5 heures travaillées ; 50 € par jour au-delà de 5 heures. Délibération n° 55 du 26 juin 2023. 16 agents en ont bénéficié en 2024 (versée en 2025) pour un montant total de 4 350 €.

Mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle (délibération n° 33 du 8 avril 2024). 92 % des agents présents remplissaient les conditions de versement ainsi que 4 agents (en disponibilité ou ne faisant plus partie des effectifs). Les agents ont perçu entre 95,80 € (prime proratisée au temps de travail et au temps de présence) et 800 € (montant maximum), représentant un total de 30 868,31 €.

Modification du RIFSEEP (délibérations n° 49 du 27 mai 2024 & n° 75 du 23 septembre 2024) en raison de l'enveloppe supplémentaire de 2023.

FINANCES ET FISCALITE

La commission finances s'est réunie à trois reprises en 2024 (mars et septembre, puis un groupe de travail en mai) et s'est impliquée dans la gouvernance du pacte fiscal et financier. Le conseil communautaire a validé le budget primitif le 08 avril.

1 257 466 € d'attributions de compensation

La CLECT a été consultée d'une manière dématérialisée et a proposé de modifier pour 2025 l'attribution de compensation de la commune de Vertaizon pour tenir compte de sa participation (4 000 €) au projet d'Orchestre à l'École.

692 547 € de fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Mécanisme de péréquation horizontale, le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales des collectivités les plus aisées (au niveau national) pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Le montant de l'enveloppe attribuée au bloc local s'élève à 692 547 € (- 19 561 €/2023). Il a été décidé (conformément aux décisions du pacte fiscal et financier) de répartir la baisse de manière équitable entre l'EPCI et les communes. La CC se voit ainsi dotée d'une somme de 266 226 €. Le partage du reste de l'enveloppe entre les communes, soit 426 321 €, s'est fait en fonction du seul critère de potentiel financier.

Pacte fiscal et financier

Débuté en 2023, avec le bureau d'études Partenaires Finances Locales, il s'est concrétisé par un vote le 26 février 2024.

Le pacte est composé d'un diagnostic financier rétrospectif du bloc local (communes et communauté), d'une prospective financière pour Billom Co et d'un plan d'actions.

Les principales actions mises en place à l'issue de la validation du pacte : le dispositif de fonds de concours aux communes, le gel des modalités de répartition du FPIC, les bases minimum de CFE.



Bases minimum de CFE

Après avoir examiné la situation dans les Communautés de communes du département, et avoir demandé des simulations à la DGFiP, le conseil a validé de nouvelles bases minimum de CFE en fonction du chiffre d'affaires des entreprises. Ces bases n'avaient pas été modifiées à l'issue des différentes fusions des Communautés de communes ce qui entraînait une iniquité entre les entreprises.

Dispositif de fonds de concours

Issu du pacte fiscal et financier, ce nouveau dispositif destiné aux communes doté de 600 000 € pour trois ans, a été validé en conseil le 08 avril. Un règlement détermine les modalités, les types de projets aidés et les enveloppes maximales par commune.

En 2024, 6 dossiers ont été présentés pour un total d'attributions de 212 950 € et concernent les projets suivants :

- Réhabilitation d'une salle pour les chasseurs à Beauregard.
- Réhabilitation énergétique d'appartements à Bongheat et Espirat.
- Rénovations d'écoles à Egliseneuve et Mur-sur-Allier.
- Réhabilitation de la mairie à Pérignat.

11 844 337 €
de recettes de
fonctionnement

10 555 228 €
de dépenses de
fonctionnement

2 149
mandats de
dépenses et 1 965
titres de recettes

4
décisions
modificatives aux
budgets

3
virements de crédits



Données issues du Compte Financier Unique 2024

1 175 189 €
de recettes
d'investissement

806 249 €
de dépenses
d'investissement

360 840 €
de subventions versées
(CF annexes)

1
budget annexe pour
le PAE de l'Angaud

Intitulé de la fonction	Dépenses Fonctionnement DF	Recettes Fonctionnement RF	« coût » du service (DF-RF)	Dépenses Investissement DI	Recettes Investissement RI
Administration gen. De la collectivité	855 554,20	27 223,37	828 330,83	45 305,41	13 689,94
Assemblée délibérante	202 868,99	0,00	202 868,99	0,00	0,00
Ecole de musique	388 347,05	138 320,81	250 026,24	14 200,34	556,00
Réseau de bibliothèques	100 666,34	1 613,74	99 052,60	26 042,95	0,00
Action culturelle	110 798,07	34 523,32	76 274,75	3 033,00	0,00
Centre aquatique	979 463,75	318 462,89	661 000,86	74 871,94	217 317,00
Coordination enfance jeunesse	154 101,08	91 574,50	62 526,58	29 583,62	17 599,67
Social Insertion	41 800,00	0,00	41 800,00	0,00	0,00
Gens du voyage	129 449,24	62 493,02	66 956,22	41 408,89	43 700,80
Relais Petite Enfance	210 721,33	138 160,00	72 561,33	1 616,46	1 069,93
les Multi accueil	713 466,67	344 568,61	368 898,06	29 804,18	3 409,75
Habitat	212 242,90	37 309,00	174 933,90	0,00	0,00
Transports	45 495,94	11 832,08	33 663,86	0,00	0,00
Collecte et traitement des OM	3 124 154,00	3 144 618,00	-20 464,00	0,00	0,00
Urbanisme / ADS (à partir de 2023)	187 791,39	172 957,93	14 833,46	0,00	0,00
Voie (dont voie verte)	6 129,60	0,00	6 129,60	417,05	0,00
Rivières/ANC rehab / Plan climat / schéma cyclable	62 301,85	38 617,99	23 683,86	35 121,69	17 712,00
CT Jauron Litroux	134 288,66	125 914,10	8 374,56	80 361,41	14 894,16
Espace Naturel Sensible Puy de Mur	15 081,08	38 157,00	-23 075,92	10 546,05	0,00
Interventions économiques	79 340,03	1 908,88	77 431,15	3 310,68	0,00
Locaux commerciaux	16 377,59	62 905,06	-46 527,47	0,00	0,00
Tourisme PAH	265 446,05	65 330,10	200 135,95	162 081,73	11 910,00



FISCALITE

LA TAXE GEMAPI

Elle a été instituée en 2019. Dans la mesure où le contrat territorial Litroux Jauron est entré dans sa phase opérationnelle, en 2024 a été voté pour la première fois un produit GEMAPI (150 000 €).

LA TAXE DE SÉJOUR

Le produit de taxe 2024 représente 36 144 €, soit une augmentation de plus de près de 35 % /2023. Les tarifs sont harmonisés au niveau de la MDT depuis janvier 2023. Le conseil communautaire, en mai, les a modifiés (applicables au 1^{er} janvier 2025).

LA TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales)

Majorée à 1,05

pour l'ensemble du territoire (4 établissements concernés). Cela représente un produit de **114 224 €**.

CFE (COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES)

Taux : 26.09 %

Exonérations :

- pour les librairies ayant obtenu le label de Librairie Indépendante de Référence,
- de deux ans pour les entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté,
- pour les établissements créés ou faisant l'objet d'une extension, entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans une commune classée dans

le zonage France Ruralités Revitalisation (FRR),

- nouveau zonage remplaçant les Zones de Revitalisation Rurale et les Zones de revitalisation des commerces en milieu rural) à compter du 1^{er} juillet 2024.

LES TAUX "MÉNAGE"

Taxe Habitation : 9,15 %

Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) : 5,71 %

Taxe Foncier Bâti (TFB) : 0,252 %

TEOM : 9,18 %.

Soutien à la vie locale

La Communauté de communes soutient les particuliers, les associations, les entreprises. En 2024, ce sont **360 840 €** qui ont été versés. Certains dispositifs font l'objet d'appels à projets et sont diffusés notamment par les communes chaque année. Retrouver le détail au fil des pages et/ou synthétisé en annexe page 66.

AU FIL DES MOIS



5 mars : inauguration du BIT



19 mars : premier comité local de gestion de l'ENS



3 avril : fin du premier chantier de restauration d'une zone humide à Billom



4 mai : soirée des Ambassadeurs à St-Dier



21 au 26 mai : Fête de la nature à Fayet



16 juin : Les Mécanos dans le cadre Voix et Patrimoine



25 juillet : Cie Aquacoustique, été culturel pour les ACM



3 septembre : installation des panneaux Halt'Ô Stop



11 septembre : séminaire d'élus sur les ZAE nR



27 septembre : lancement de l'orchestre à l'école à Vertaizon



4 octobre : archives et cinéma, exposition Échappées Industrielles



29 novembre : accueil du réseau 63 EAC à Glaine



12 décembre : remise du typus par l'association E212

ENVIRONNEMENT



RIVIERES



4 contrats territoriaux

3 contrats territoriaux délégués

Contrat territorial des Cinq Rivières

Portage et animation : SMVVA

Cotisation 2024 : 6 447,00 €

Les travaux prévus en 2023 de diversification des écoulements sur Chauriat et St-Bonnet-lès-Allier ont été reportés à 2024.

Poursuite de l'étude concernant l'aménagement de la zone appelée "Moulin du boeuf" à St-Bonnet. Participation de Billom co de 18 285 €.

Contrat territorial Dore

Portage et animation : PNR Livradois-Forez

Cotisation 2024 : 9 782 €

Il n'y a pas eu de travaux réalisés en 2024 dans le cadre de ce contrat.

Contrat territorial des Couzes au Livradois

Portage et animation : CA Pays d'Issoire

Cotisation 2024 : 1 895 €

La signature de ce contrat s'est faite le jeudi 7 mars 2024. Il n'y a pas eu de travaux réalisés en 2024.



1 contrat territorial en régie

Sur les territoires de Billom Communauté et Entre Dore et Allier, la Communauté de communes assure le portage et l'animation du Contrat Territorial Litroux Jauron, pour le compte des deux EPCI. Un avenant à la convention de partenariat entre les 2 collectivités (répartition financière des investissements) a été validé le 25 novembre 2024.

Dans le cadre de leur compétence GEMAPI, les 2 Communautés de communes ont présenté le rapport d'activités de la première année de la phase opérationnelle lors du COPIL annuel du Contrat Territorial Litroux/Jauron, comprenant :

- la mise en oeuvre de la phase opérationnelle,
- les activités de la cellule animation,
- les actions de communication.

Actions de communication

Suite au succès de la première exposition photo (sur le cours d'eau du Jauron) une seconde a été montée cette année, intitulée "Les petites bêtes aquatiques" et qui s'intéresse à la vie sous l'eau de nos rivières.

Les deux expositions photos dont dispose le service rivières sont également agrémentées de 2 roll up supplémentaires présentant les actions/travaux du Contrat Territorial.

Une carte interactive retrouvable sur le site internet a été créée et permet de localiser/visualiser les actions et travaux réalisés dans le cadre du Contrat Territorial. Chaque point renvoie l'utilisateur sur une page dédiée à l'action/travaux, puis vient lui expliquer l'objectif de l'action, les gains attendus, la manière de procéder ainsi que son coût.

Des panneaux d'information, aux dimensions importantes (1m/1m), sont placés à proximité de la zone de travaux. Ils permettent de visualiser rapidement et correctement les travaux en cours. Leurs couleurs vives et les logos des maîtres d'ouvrage indiquent que ces travaux sont réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Litroux/Jauron.

Travail de fond : Études

Suite à différentes études menées, la deuxième année de la phase opérationnelle est l'occasion de lancer les actions et travaux visant la restauration des milieux aquatiques.

En 2024, la mise en œuvre de la phase opérationnelle s'est amplifiée.

Des actions et des travaux plus ambitieux ont été mis en place malgré les annonces de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en juin 2024 (suspension des subventions au niveau du bassin).

■ L'étude filières à bas niveau d'intrants (en cours)

Le travail consiste en l'étude du potentiel de développement d'une part de filières à bas niveaux d'intrants (BNI) et d'autre part de l'agriculture biologique adaptées aux enjeux locaux, tout en priorisant l'enjeu "eau".

■ ADN Environnemental (terminé)

Pour poursuivre l'amélioration des connaissances sur les milieux aquatiques du Litroux et du Jauron, une étude ADN environnemental a été lancée. Elle a permis de caractériser la vie aquatique (mammifères, amphibiens et écrevisses à pied blancs).

Les résultats contribuent à affiner la priorisation des actions, et à mettre en place des travaux de restauration sur des tronçons à fort enjeu.

■ Avant-projet diversification-morphologique (terminé)

4 tronçons de cours d'eau ont été ciblés prioritaires en matière de restauration morphologique (2 sur le Litroux et 2 sur le Jauron). Ils ont fait l'objet d'une étude avant-projet complète permettant de quantifier les besoins techniques et financiers des travaux nécessaires.



Ateliers pédagogiques

L'année 2024 a une nouvelle fois été riche en ateliers pédagogiques. La phase opérationnelle a permis l'achat important de matériel. Les interventions sont maintenant bien ajustées et un "catalogue d'interventions" est disponible. Les animateurs rivières ont organisé, ou sont intervenus, sur 50 ateliers. Au total, les animations du service rivières ont permis de sensibiliser en 2024 :

Scolaires			Non scolaires	
Écoliers	Collégiens	Lycéens	Enfants	Adultes
445	275	0	80	52
Total			852	

2 km de prospections écrevisses

4 tronçons de diversification morphologique étudiés

852 personnes sensibilisées

1 COPIL

5 dossiers d'aide (communes/riverains)

2 stagiaires

Expertises / Travaux

En 2024, les animateurs se sont mobilisés sur les différentes actions techniques suivantes :

■ **Restauration d'une zone humide par reconnexion hydraulique à Billom** : le chantier de reconnexion de la zone humide a permis de dériver les eaux de pluie drainées par les fossés routiers présents au-dessus de la ZH.

■ **Restauration de la ripisylve, mise en défens de berges et pose d'abreuvoirs à Billom.**

■ **Mise en défens de berges et pose d'abreuvoirs à Bongheat, puis protection de zone humide à Lezoux** : l'action de mise en défens consiste à empêcher les animaux présents sur les pâtures d'avoir un accès anarchique au cours d'eau. Des clôtures ont été placées suffisamment en retrait de la berge (en fonction de la largeur du lit, de la hauteur/fragilité des berges et la vocation de la parcelle) pour faciliter l'implantation spontanée d'une végétation qui évoluera vers une ripisylve.

■ **Intallation de panneaux "rivières" sur ponts communaux.**

■ **Analyses des eaux de sortie de drains agricoles.**

■ **Mesure des débits en périodes d'étiage.**

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Cette action a été réalisée dans le cadre du Contrat Territorial "Litroux/Jauron"

Service rivières : 04 73 73 43 24 - Carte interactive "actions" : www.billomcommunaute.fr ou www.ccdoreallier.fr

AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :

TRANSITIONS

Bilan PCAET à mi-parcours

D'avril à septembre 2024, Baptiste CHARF, élève ingénieur de VetAgroSup a réalisé, dans le cadre de son stage de fin d'études, le bilan des 3 premières années de mise en œuvre du Plan Climat. **Le travail réalisé comprend plusieurs volets :**

- Bilan quantitatif des grands objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de diminution de la consommation d'énergie et d'augmentation de la part d'énergies renouvelables.
- Bilan qualitatif sur l'avancement des 29 actions avec mise en valeur d'actions phares et d'autres à améliorer.
- Enquête auprès des maires du territoire, des partenaires techniques et des agents de Billom Communauté en charge de la mise en œuvre des 7 axes du programme d'actions.
- Focus sur la gouvernance et le Club Climat.

Le partage de ce bilan a fait l'objet d'un atelier avec les élus du territoire le 26 septembre et de plusieurs rencontres en amont avec la commission transitions.

Un temps d'échange avec les membres du Club Climat a également été animé le 7 novembre.

Ces rencontres ont permis d'alimenter, en réponse au bilan, les perspectives pour les 3 années restantes du PCAET.



Le Club Climat

Le comité de suivi de l'élaboration du PCAET, composé d'élus du territoire et de différents acteurs locaux, a évolué à partir de 2020 en un véritable Club Climat ouvert à tous les acteurs et citoyens du territoire. Aujourd'hui, le Club Climat se compose d'un ensemble de plus de **110 personnes inscrites** à la liste de diffusion mail. Fin 2023, s'est constitué au sein du club un groupe de travail d'une vingtaine de personnes souhaitant s'engager plus concrètement sur des projets en faveur des transitions et de la sobriété

En 2024, ce groupe de travail s'est réuni de manière très régulière à 13 reprises.

Une prestations d'animation en intelligence collective a été proposée au groupe, pour aider à la définition d'un projet porté par le Club Climat. Deux ateliers de 4 heures, animés par Cécile Fave et Yohan Lechevalier, les 21 mai et 18 juin, ont permis de construire un projet global sur le thème de la sensibilisation du grand public à la nécessaire sobriété. La première action menée en 2024 est la création et la diffusion d'un « calendrier de l'autrement ». Il s'agit d'un ensemble de 31 défis sobriété à se lancer entre amis, voisins ou en famille, quotidiennement sur le mois de décembre. Une version papier a été diffusée à 300 exemplaires, complétée par une version en ligne.



Appel à projet "Transitions"

Dispositif de soutien aux actions de transitions

En 2024, un troisième appel à projet « transitions » a été lancé. Ce dispositif de soutien est ouvert aux associations et aux collectivités qui organisent des actions de sensibilisation autour du développement durable et des transitions sur le territoire.

Ont été accompagnés 6 projets sur l'année 2024. L'enveloppe de 5 000 € a été intégralement attribuée comme suit :

- **Les P'tites Pépites** – 1 250 € - Fête de la Ressourcerie, sensibilisation du public à la réparation, réutilisation et réemploi.
- **Epicerie solidaire** – 500 € - Jardin partagé « qui jardine dîne ».
- **Les Grüns d'Espoirs** – 1 250 € - Ateliers surcycl'Art - Sensibiliser le public à l'importance de l'économie circulaire en organisant des ateliers créatifs utilisant des objets recyclés.
- **Le Bocal à Idées** – 1 000 € - Le four solaire collectif : au carrefour des enjeux sociaux (lien, créer du collectif) et environnementaux (décarbonation modes de vie).
- **L'Olliéroise** – 500 € - Quelle nature chez moi ? Axer la sensibilisation à la connaissance et la préservation de la biodiversité spécifique au milieu humide à partir d'une mare.
- **La Cartade** – 500 € - Ateliers formations pour apprendre à identifier, cueillir et cuisiner les plantes sauvages.

Fabrique des Transitions

Billom Communauté et la Régie de territoire des Deux Rives sont engagées avec le Département du Puy-de-Dôme, aux côtés de 3 autres territoires (Beaumont, Chastreix et EPCI Combrailles Sioule et Morges), dans une démarche départementale de

« Fabrique des Transitions ».

En 2024, elle s'est concrétisée sur Billom Communauté par le projet de lieux de vie et d'expérimentation.

L'objectif est de travailler sur les enjeux d'habitat et d'habiter plus sobrement comme première entrée concrète pour parler des nombreux enjeux de la transition systémique.

Un appel aux communes volontaires a ainsi été organisé ainsi qu'un appel aux foyers d'habitants souhaitant expérimenter l'habitat léger réversible (HLR). Une forme d'habitation de petite taille qui limite les impacts environnementaux.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée aux collectifs d'architectes Rural Combo et Pari des Mutations Urbaines pour aider à la mise en œuvre de ce projet.

3 communes (Billom, Fayet-le-Château et Pérignat-ès-Allier) ont bénéficié d'une analyse des capacités foncières des terrains identifiés pour accueillir des projets d'habitats légers réversibles. 27 foyers ont manifesté leur intérêt au projet en répondant à un questionnaire dédié. 5 foyers se sont au final engagés à co-construire des implantations d'habitat léger.

Bilan des différentes rencontres en 2024 :

- 6 réunions du comité de pilotage,
- 4 sessions collectives de la Fabrique départementale,
- 3 réunions techniques HLR (AMO / CD63),
- 3 ateliers HLR (communes et foyers),
- 1 réunion d'information publique.

Schéma Directeur Cyclable

Lauréate de l'appel à projets AVELO 3 (Ademe), Billom Co a recruté François Meroth, chargé de mission, en octobre pour la partie opérationnelle. Il a commencé par des rencontres avec les élus et les partenaires.

Étude ZAEnR

Billom Communauté s'est lancée en 2024 dans un schéma de développement et une cartographie des Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAEnR). Ce travail s'inscrit dans le cadre de la loi APER (mars 2023) et de la politique Energie-Climat du territoire.

Il s'agit d'une démarche permettant d'accompagner les 25 communes du territoire à la définition de leur ZAEnR. Après la rédaction d'un cahier des charges et une consultation via un marché public courant avril/mai, c'est le bureau d'étude GINGER-BURGEAP qui a été missionné à partir de juin. Une première phase de diagnostic sur les consommations d'énergies et les gisements EnR du territoire a été réalisée au cours de l'été.

Un séminaire à l'attention des élus du territoire a été organisé le 11 septembre afin de :

- présenter les premiers éléments du diagnostic,
- sensibiliser les élus aux ZAEnR,
- définir des principes communs pour la définition des ZAEnR communales.

Les 25 communes ont bénéficié d'un rendez-vous individuel avec le bureau d'études sur la semaine du 14 au 18 octobre pour définir leurs zones.

Un comité de pilotage réunissant les commissions transitions et urbanisme de Billom Communauté s'est tenu le 16 octobre pour valider le diagnostic et stabiliser les principes communs aidant à la définition des ZAEnR. Sur la fin d'année, les cartes des 9 filières EnR à l'échelle communale ont été ajustées avec les 25 communes.

Cette mission, d'un montant de 39 630 € HT, est financée à hauteur de 31 704 € HT (80%) par l'État et le CD63.



ESPACES NATURELS SENSIBLES



Un espace naturel sensible est un site remarquable en terme de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), tant pour la richesse que pour la rareté des espèces qu'il abrite. Ce site peut également être rendu vulnérable ou menacé par une pression urbaine, un développement économique, des risques de pollution... ou, au contraire, fragilisé par une absence d'entretien, un état d'abandon.



369 ha
de surface



5
ruches



17
espèces
protégées

ENSIL puys de Mur et de Pileyre

L'ENSIL puys de Mur et de Pileyre a été labellisé en 2007 en raison de la présence de milieux thermophiles, en particuliers des pelouses sèches qui abritent de nombreuses espèces patrimoniales.

Un second plan de gestion, validé en 2019, définit un programme d'actions pour la période 2019-2028 permettant de répondre aux enjeux identifiés (1/ pelouses sèches, prairies et milieux associés et 2/ boisements naturels).

Le verger

Une seule fauche complète avec export des déchets de tonte a été réalisée à l'automne 2024. Le prestataire a également procédé à l'entretien des cuvettes des arbres. Cette prestation de service est réalisée par l'entreprise Bee Paysage dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Suite au diagnostic sanitaire des arbres fruitiers réalisé en 2023, le CEN Auvergne a remplacé, en février 2024, les arbres morts par des cerisiers, amandiers et pruniers.

Les ruches

Les ruches installées sur le site sont entretenues par un apiculteur amateur de la commune de Mur-sur-Allier.

Les 5 colonies ont bien passé l'hiver et la visite de printemps a permis d'être optimiste sur leur état. Les fleurs de printemps ont été nombreuses (absence de gel) mais les températures très variables puis la pluie abondante arrivée en même temps que les fleurs de faux acacias ont rendu la récolte de printemps assez faible.

Il a été appliquée une nouvelle approche de gestion dite "ruche à basse consommation d'énergie" pour 2 colonies. Cette technique consiste à augmenter fortement l'isolation des ruches et hausses existantes en remplaçant les cadres extérieurs par des PIHP (Partition Isolée Haute Performance), en renforçant l'isolation sous le toit qui sera peint en blanc, en modifiant le fond de ruche pour limiter l'entrée d'air et en divisant la ruche en 2 chambres (couvain - provisions). L'objectif est principalement de protéger les abeilles du froid mais également des fortes températures estivales, améliorant ainsi leur confort et donc leur durée de vie et leur production.

Les animations grand public

Elles sont imaginées, créées, organisées et animées par les agents du service Pays d'art et d'histoire de Billom Communauté. Ils sont parfois accompagnés d'un prestataire spécialisé dans la thématique de l'animation ou de la visite.

Entre mai et octobre 2024, 12 dates ont été proposées sur des thématiques variées. Le public nombreux (136 personnes au total soit environ 16 par date) était au rendez-vous et les retours sont très positifs.

Aménagement du puy de Pileyre

Suite et fin de l'action débutée en 2023 : l'aménagement d'un sentier au nord du puy de Pileyre sur la commune de Vertaizon. Ce sentier, long d'environ 1 km et nommé "Sentier des pépérites", est une variante d'un chemin inscrit au PDIPR. Il comprend 2 panneaux d'accueil de site et 2 tables de lectures thématiques ("Un volcan en Limagne" et "La Limagne des buttes").

Convention de partenariat

fête de la nature **BILLOM COMMUNAUTÉ**

FÊTE DE LA NATURE

Animaux fantastiques

Du 21 au 26 mai 2024

EXPOSITIONS

SOIRÉE D'INAUGURATION

ANIMATIONS

BALADES ACCOMPAGNÉES

JEUX DE SOCIÉTÉ

FORÊTS GOURMANDES

Fayet-le-Château
Gratuit

Bureau d'information touristique
à Billom 04 73 68 39 85

Depuis plusieurs années, les services PAH et environnement (ENSIL) collaborent avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN) afin de mettre en valeur le patrimoine architectural et naturel de Billom Communauté au travers de diverses actions, principalement de l'animation.

Afin d'encadrer cette collaboration, une convention de coopération pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel a été signée en début d'année pour une durée de 5 ans (du 01/01/2023 au 31/12/2027). Elle définit les actions relevant des compétences des partenaires, les objectifs communs et les modalités financières de coopération garantissant sa finalité d'intérêt public et non liée au marché.

Les actions correspondantes seront programmées annuellement sur proposition conjointe des partenaires, ajustées en fonction des moyens mobilisables, et détaillées au travers d'un avenant annuel opérationnel qui précise les axes prioritaires et les moyens mobilisables par les partenaires.

Le coût de la mise en œuvre des actions du plan de gestion en 2024 s'élève à **21 915,12 € TTC**, subventionné par le Département du Puy-de-Dôme à hauteur de 40 % du montant HT soit **8 659,44 €**.

La Fête de la nature

La Fête de la nature est un événement national créé en 2007 par l'Union internationale pour la conservation de la nature et le magazine Terre sauvage et qui se déroule tous les ans au mois de mai. Ces cinq jours de manifestations gratuites permettent à tous les publics de vivre une expérience au contact de la nature.

Pour la deuxième année consécutive, plusieurs services de Billom Communauté (culture, patrimoine, environnement, réseau de lecture, ...) se sont associés pour organiser cet événement à destination des scolaires et du grand public. La thématique était "Animaux fantastiques".

Les 23 et 24 mai 2024, environ 400 élèves des écoles de Billom, Bouzel, Chauriat, Espirat, Pérignat-ès-Allier, Reignat et Saint-Julien-de-Coppel ont été accueillis à Fayet-le-Château afin d'étudier les petites bêtes des rivières lors d'ateliers avec les techniciens du service "rivières", mais également lors de temps de lecture avec la compagnie "Passeur de mots", de participer au spectacle Tourne Chatouille de Nicolas Savoye qui les a également fait défiler dans les costumes d'animaux fantastiques confectionnés tout au long de l'année scolaire, de s'initier à la linogravure avec Morgane Isilt Haulot.

Le temps de midi fut l'occasion de partager un pique-nique collectif sur l'esplanade de la salle des fêtes, ambiancé par le groupe de musique africaine Dhaguena.

Une soirée d'inauguration, festive et publique, a été organisée le vendredi 24 mai autour des bruitages des courts-métrages des films "Minuscule" par l'école de musique et du spectacle de Nicolas Savoye.

Des animations grands public ont eu lieu durant la semaine : un run patrimoine sur les chemins remarquables de Neuville et Bongheat, des expositions (cabinet de curiosités, créatures fantastiques et animaux fantastiques), des balades accompagnées : l'une crépusculaire pour découvrir la nature autrement et l'autre, appareil photo en main, pour écouter un concert de musique au verger où les fruits deviennent des instruments de musique et visiter des forêts jardins du territoire.

CULTURE



SAISON CULTURELLE

Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle

Les « Créatures fantastiques » ont rythmé la sixième année de l'engagement de Billom Communauté dans les programmes d'Education Artistique et Culturelle. La « convention territoriale d'éducation aux arts et la culture tout au long de la vie » 2022-2027 signée avec les partenaires permet de mobiliser les financements de la DRAC (25 000 €) et de la Région (10 000 €).

DANS LE CADRE DE « VOIX ET PATRIMOINE » (FESTIVAL DU CD63)

Invités par le festival « voix et patrimoine » pour des projets avec les Communautés de communes d'Ambert Livradois Forez et Thiers Dore et Montagne, l'ensemble polyphonique « Les Mécanos » est intervenu lors de 6 ateliers avec le 1^{er} cycle de percussions de l'école de musique (15 enfants) et de résidents volontaires du Centre d'Escolore d'Egliseneuve (13 personnes), démarrés en octobre 2023 : apprentissage des chants par transmission orale, découverte ou perfectionnement de la pratique de la percussion avec des instruments ou outils de « mécanos », percussions corporelles...

Le concert des Mécanos le 16 juin au Moulin de l'Étang à Billom, devant **321 personnes**, a permis de mettre en valeur le travail réalisé en ateliers, les participants étant sur scène avec les artistes.

La photographe Marielsa Niels est intervenue dans une classe de 4^{ème} pour échanger autour de la notion de patrimoine industriel, initier les jeunes aux bases de la photographie et fabriquer ensemble des œuvres plastiques autour de clichés pris par eux-mêmes sur le site de l'usine Pierre Pottier à Billom.

En complément, Henry Derus, qui assistait à tous les temps d'ateliers (photo, percussion et chorale), a réalisé des photos : 21 regards sur cette expérience.

L'inauguration de cette exposition « Echappées industrielles » mêlant arts plastiques et photographies a réuni **70 personnes**.

MUSEUM/CABINETS DE CURIOSITÉS

Laure GUILHOT, artiste textile, est intervenue de novembre 2023 à mai 2024 autour de la réalisation de cabinets de curiosité (Invention de créatures/collecte de matériaux et objets/découvertes de gestes liés à la sculpture textile...), auprès de 4 classes de CM1 et CM2 de St-Julien et d'Espirat et d'un groupe ado/adultes (IME/Foyer/ Le Quai).

Le fruit de ces ateliers a donné lieu à une exposition collective à Fayet-le-Château dans le cadre de la Fête de la nature (CF page 18), puis à la Perm du 30 mai au 20 juin.

En amont de ce travail, les participants ont découvert tous ensemble le spectacle Museum de la Cie du petit théâtre Dakoté. À noter que pour faciliter les rencontres, une éducatrice de l'IME est intervenue dans les 4 classes pour expliquer le handicap.

Chloé TARIS coordonnatrice culturelle depuis 17 ans nous a quittés brutalement le 23 décembre.



BRICOLAGE POÉTIQUE

Nicolas SAVOYE, plasticien bidouilleur, a résidé 3 semaines à l'école de Chauriat (4 classes) et au collège du Beffroi (4 classes de 4^{ème}). Création et fabrication d'animaux fantastiques et loufoques, en utilisant des matériaux récupérés en déchetterie. Les élèves ont ainsi pu explorer les textures, les volumes et les formes en démontant, assemblant, collant, tressant, vissant, perçant, attachant avec enthousiasme et créativité.

Participation au grand défilé des créatures lors de la Fête de la nature (CF page 18).

Morgane ISILT HAULOT, dessin et sérigraphie, a accompagné les enfants de l'ACM de Chauriat qui ont réalisé des dessins de chimères et se sont ensuite initiés à la sérigraphie. Ces œuvres ont servi de base à l'impression de cartes colorées, certaines ont été accompagnées de mots d'enfants pour les aînés distribuées dans les maisons de retraite.

Léa DECANT a animé des ateliers de dessin, peinture et bricolage auprès de groupes d'adultes au Café du Quai/MDS.

Ces différentes œuvres ont été exposées lors de la Fête de la nature.

CINÉMA

- Traces de vies à Billom et Saint-Dier-d'Auvergne : 464 spectateurs

Deuxième participation de Billom Communauté au festival de cinéma documentaire « Traces de vies ».

Les projections tout public ont rassemblé 111 spectateurs. Les 4 séances scolaires en ont rassemblé 353.

En + : ateliers image et son pour 4 classes de Saint-Dier-d'Auvergne et Billom (Notre-Dame) : 104 élèves.

- Soirée coups de cœur à Billom : 116 spectateurs

Une sélection parmi les films primés lors du festival du court-métrage de Clermont-Ferrand.

- 4 cinés-goûters + 3 cinés des p'tits loups (avec lectures animées) à Saint-Dier-d'Auvergne : 236 spectateurs

Les ciné-goûters ont rassemblé 139 spectateurs de + de 6 ans. Les cinés des p'tits loups (et les lectures animées proposées par le réseau des bibliothèques) ont rassemblé 97 spectateurs de 3 à 6 ans.

- L'école va au cinéma : 1 000 enfants et une cinquantaine d'accompagnateurs

Comme chaque année, sont proposées aux écoles des projections de courts-métrages pendant le festival de Clermont-Ferrand. Les séances ont eu lieu à Billom, Vertaizon et Dallet.

Publics concernés : écoliers de Bongheat, Billom (Guyot-Dessaigne et Notre-Dame), Espirat, Saint-Jean-des-Ollières, Égliseneuve-près-Billom, Saint-Julien-de-Coppel, Espirat, Vertaizon, Dallet et Mezel.

EN PARTENARIAT AVEC



Le réseau de lecture

Conte fantastique et ateliers avec la Cie Auteur des flammes.

20 séances de lecture théâtralisée de « L'Enfant des loups », création de Juliette Malfray à partir d'un conte traditionnel amérindien, ont été suivies d'ateliers de dessin et d'écriture sur le thème des créatures fantastiques pour 9 classes de CP-CE1-CE2 de Billom, Chauriat, Montmorin, Pérignat-ès-Allier, Saint-Julien-de-Coppel et Vassel.

Autour de ce projet, deux malles de livres et jeux ont été mises à disposition des écoles participantes durant l'année scolaire 2023-2024.

L'école de musique et la mairie de Billom

Doublage et bruitage.

Dans le cadre d'une résidence de création de la Cie Lazzi Serpolet accueillie par la mairie de Billom, 25 enfants de CM1 de Billom, 12 adultes Café du Quai/MDS, 15 enfants de l'orchestre junior et 13 musiciens du Brass ont rencontré les artistes et travaillé avec eux sur la réécriture des dialogues, l'interprétation et les jeux d'acteurs, la réalisation et synchronisation des bruitages en direct. Des restitutions en première partie de projection ou spectacle ont eu lieu les 19 mars à St-Dier (Ciné-parc), 13 avril à Billom (soirée coups de coeur) et 28 juin lors de la sortie de résidence du Lazzi Serporlet à Billom.

Le service jeunesse

Depuis 4 ans les services jeunesse et culture s'associent pour proposer un événement culturel aux ACM dans le cadre de l'été culturel, avec l'aide financière de la DRAC.

Du 23 au 26 juillet, la cie toulousaine « Aquacoustique » a été accueillie au centre aquatique pour des ateliers de percussions, des animations jeux autour de l'eau, un escape game avec le service « rivières », des représentations du concert « Duo d'Eau » : 194 enfants et accompagnants des ACM de Dallet, Vertaizon, Billom, Pérignat et Moissat ; 31 assistantes maternelles et leurs enfants ; 9 enfants et éducateurs IME Vertaizon, 99 jeunes 10/18 ans lors de la soirée jeunes.

Un spectacle public dans une fontaine de Billom a terminé la semaine. 200 spectateurs (dont 12 adultes du Foyer occupationnel de Pérignat) ont apprécié ce spectacle/concert, original, ludique et de grande qualité musicale.

Divers

Manifestations culturelles :

Chaque année, Billom communauté octroie des subventions pour des manifestations culturelles organisées dans les communes du territoire. 16 ont été retenues en 2024 par la commission culture pour un montant d'aides de 13 350 €.

Prix

Mercredi 31 janvier Billom Communauté a reçu le prix « Eco-responsabilité, prise en compte de la transition écologique » lors du concours national "notre EAC en 360 secondes" (porté par la Fédération Nationale des Associations de Directeurs des Affaires Culturelles des Collectivités Territoriales et l'ANDEV), pour le projet "Fantaisies végétales".

Et pour démontrer qu'une politique d'EAC se porte à deux voix : culture et social, le binôme pour la candidature de Billom Communauté était constitué de Chloé Taris, coordinatrice culturelle, et Evelyne Faure, responsable Maison des Solidarités Billom.



RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE



À Billom communauté, la mise en réseau répond aux missions suivantes : informatisation des bibliothèques et création d'un catalogue commun, mise en place d'une politique documentaire concertée, promotion de la lecture publique, formation des bibliothécaires. Le réseau participe à la vie culturelle, scientifique, éducative et sociale des communes adhérentes.

Vie du réseau

Le portail web



Fonctionnement et communication

Durant l'été, les bibliothécaires ont travaillé à la refonte du guide du réseau afin de le rendre plus lisible et plus conforme à la charte graphique intercommunale. Ce travail s'est accompagné d'une révision du règlement intérieur, intégrant un rappel des missions des bibliothèques publiques, une information sur le traitement des données personnelles et une note concernant les dons. Après examen par les membres de la commission culture, le nouveau règlement a été soumis au vote du conseil communautaire début 2025.

Deuxième année du cycle de formation "Le livre et le tout-petit"

Depuis 2023, Billom communauté bénéficie d'un cycle de formation sur mesure autour de la lecture aux tout-petits, financé par la MD 63.

Si 2023 fut consacrée à des apports théoriques, 2024 fut une année de mise en pratique. Céline Decourty, médiatrice du livre, est venue en avril partager ses connaissances et présenter son univers ainsi que divers supports d'animation qu'elle élabore dans son atelier billomois : Les ateliers de Mona. Ce premier temps de découverte (7 heures) a rassemblé 12 bibliothécaires.

Elle a ensuite accompagné 4 groupes pour 6 heures d'atelier en 3 temps, soit 24 heures de formation dispensées. Objectifs : soutenir les

bibliothécaires dans la conception d'une séance de lecture animée, leur transmettre astuces et techniques, les aider à gagner en autonomie et en confiance, mais également affermir les liens entre structures : 10 bibliothécaires bénévoles, stagiaires et professionnels de Beauregard-l'Évêque, Billom, Bouzel, Mur-sur-Allier, Trézioux et Vertaizon se sont prêtés au jeu. Ces séances ont été présentées au public lors de 4 accueils de « P'tits Bouts en bibliothèque ».

 **18**
bibliothèques
municipales

 **2**
coordinatrices
interco

 **9**
bibliothécaires
municipaux

 **+ de 110**
bénévoles

 **57 000**
prêts

 **83 000**
livres, CD,
DVD

 **1 810**
adhérents

 **2 250**
jeux

Fonds intercommunal acquis en 2024 :

 **1 800**
livres

 **140**
jeux

EXPOSITIONS

Néandertal l'expo

Conçue à partir d'une exposition-événement du musée de l'Homme (Paris - 2018), **Néandertal l'expo** est une proposition itinérante imaginée par la médiathèque des Jardins de la Culture (Riom) et l'association Astu'sciences (Clermont-Ferrand). Cette exposition sur la Préhistoire a fait escale dans les bibliothèques de Beauregard-l'Évêque, Chauriat et Dallet au 1^{er} trimestre.

120 écoliers de ces 3 communes ont pu bénéficier d'un temps de médiation adapté à leur niveau assuré par Philippe Lachaume, maître de conférence à l'UCA et membre d'Astu'sciences.



Plumes & Cie

Plumes & Cie est une exposition interactive documentaire sur les oiseaux permettant différents parcours : enfants, tout public, avec ou sans tablettes. Prêtée par le CD 63, elle a été installée à l'automne à la bibliothèque de Chauriat à l'occasion de la 2^e édition du festival départemental "Connexions", dédié aux contenus et usages numériques.

2 autres propositions ont été faites aux bibliothèques du réseau à l'occasion de Connexions : un jeu de piste numérique autour des albums de la collection « Ponts des arts » avec l'association Canopé (grand public - Dallet) et « 36 h à la rédac' », un atelier d'éducation aux médias et à l'information proposé par Martin Pierre, journaliste (CE2-CM1-CM2 - Trézioux).

Les Enfants de la Résistance

L'exposition, cogérée par le réseau et le service PAH autour de la série de BD éponyme, poursuit sa tournée. Elle a été prêtée au collège de Saint-Dier-d'Auvergne, et s'est affichée dans les bibliothèques de Beauregard-l'Évêque et Pérignat-ès-Allier. Le partenariat avec le PAH a permis de programmer plusieurs temps de médiation en bibliothèque (scolaires et tout public à Beauregard-l'Évêque, scolaires uniquement à Pérignat-ès-Allier).

Programmation ado-adultes

► Prix Croc' en livres

Le Croc' en livres est le prix des lecteurs des bibliothèques de Billom communauté. Chaque année, le comité de sélection met en avant ses coups de cœur parmi les dernières parutions de nouveautés francophones. **La Jurée**, de Claire Jéhanno (roman) et **Pisse-mémé**, de Cati Baur (BD), furent les lauréats de cette 10^e édition.

Parmi les temps forts de l'année : 2 rencontres avec Sylvain Prudhomme, auteur de **L'Enfant dans le taxi**, à Mezel et avec Claire, la lauréate, à Bongheat.

En chiffres :

- 10 bibliothèques impliquées,
- 8 rdv,
- 165 participants aux rencontres et temps de médiation,
- 171 lecteurs inscrits,
- 113 votes recueillis.

► Programmation "On nous lit"

"On nous lit" est le nom de la programmation de lectures à voix haute portée par le réseau et construite avec les bibliothécaires. De janvier à décembre, 15 lectures théâtralisées, dansées ou gesticulées ont été proposées au public du territoire.

En chiffres :

- 9 bibliothèques impliquées,
- 15 rdv lecture,
- 5 compagnies pro accueillies,
- 375 spectateurs satisfaits.

Le + : des partenariats avec l'école de musique, le PAH et le service culture sur 3 rdv ; avec **Autour d'elles** pour 1 rdv.



Autour du Jeu

► 10^e fête du jeu

Plus de 350 personnes provenant pour les 2/3 du territoire, ont participé à cette 10^e édition, à Saint-Julien-de-Coppel. Bibliothécaires et adhérents ont assuré l'animation des tables aux côtés des animateurs de la Maison des jeux (Clermont-Ferrand), de la ludothèque La Vache carrée (Riom) et du centre Kapla (Lyon). Buvette et crêpes ont été confiées à l'association junior Label Leppoc.

Le + : un partenariat avec les services rivières (escape game Sauvons Riton de Triton) et jeunesse (lien avec Label Leppoc) ; une nouvelle prestataire : Juline Darques (Passages imaginaires), alors en service civique à Fayet-le-Château et créatrice d'escape games.

► Animations jeux

La convention « Jeu et personnes âgées », qui circonscrit les modalités d'intervention des coordinatrices en structure d'accueil pour personnes âgées, a été revue à l'automne (délibération n° 106 du 16/12/2204). Les résidents volontaires de la Marpa de Pérignat-ès-Allier et des Ehpad de Billom (2 services) et Saint-Jean-des-Ollières ont pu chacun bénéficier de 3 séances de jeu sur l'année.

Les coordinatrices du réseau ont accompagné la mise en place de deux soirées jeux tout public à Trézioux (en partenariat avec les services rivières et jeunesse) en janvier, et à Égliseneuve-près-Billom en juin.



► Séances de bébés lecteurs

• Avec le RPE : les p'tits bouts en bibliothèque :

Assistantes maternelles et tout-petits fréquentant le RPE ont été régulièrement accueillis dans les bibliothèques de Beauregard-l'Évêque, Billom, Chauriat, Égliseneuve-près-Billom, Mur-sur-Allier, Pérignat-ès-Allier et Vertaizon.

• Avec le multi-accueil :

Les enfants des Pitchouns ont bénéficié de lectures mensuelles de janvier à juillet, puis de septembre à décembre : pour partie assurées par une coordinatrice du réseau au multi-accueil, pour partie en partenariat avec les bénévoles à la bibliothèque de Pérignat-ès-Allier.

Le + : séances conçues de janvier à juillet par une stagiaire ABF accueillie à la médiathèque de Vertaizon.

► Salon "Miam Miam... des livres" à Billom

Le réseau reste investi dans l'organisation du salon du livre 0-5 ans, en tant que membre du collectif « Miam Miam... des livres ! ». À l'honneur cette année : Anne Crausaz.

► Prix Bébé Croc' en livres

Prix des tout-petits lecteurs de Billom communauté, le Bébé Croc' en livres implique, depuis sa création, réseau de lecture, RPE et multi-accueil des Pitchouns. **Le Pique-nique des mouches**, de Vincent Guigue et Yannick Robert, est le lauréat de l'édition 2023-2024.

Pour la 1^{re} année, le réseau a participé en juin au festival national « Partir en livres ». Pour la finale du Bébé Croc', une aide du Centre national du livre a permis d'accueillir Isabelle Bonameau, autrice de **La Soupe de M. Loup**, un des albums de la sélection : 2 ateliers scolaires (maternelles de Vertaizon) et 1 atelier tout public. L'aide du CNL a permis de distribuer aux assistantes maternelles présentes un chèque-lire par enfant accueilli.

En chiffres :

- 10 bibliothèques impliquées,
- 56 enfants accueillis pour la matinée de clôture,
- 722 votes.

ÉCOLE DE MUSIQUE



LES MISSIONS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

- Assurer l'éveil musical et l'initiation à la musique pour tous.
- Initier et développer les pratiques collectives.
- Participer à l'animation culturelle du territoire.
- Renforcer les liens avec les pratiques amateurs.
- Pérenniser les liens avec les établissements scolaires.

L'enseignement

L'école de musique compte :

• **284 élèves** inscrits dont **70 adultes** (ce qui représente 24,5% des effectifs). A la rentrée 2023, il y avait 274 élèves inscrits.

• **4 lieux** de cours différents à Billom, Mur-sur-Allier (Mezel), Pérignat-ès-Allier et Vertaizon.

• **21 enseignants** dont **2 dumistes** dispensent **184 heures par semaine** de cours en individuels et collectifs.

• **6 440 heures** de face à face pédagogique par an.

• **4 stages** sur les petites vacances scolaires.

• **13 disciplines individuelles** avec **227 élèves** : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, accordéon, violon, guitare basse, guitare, piano et percussions.

• **33 cours collectifs** sont proposés et suivis par 226 inscrits :

- formation musicale,
- FM-Orchestre,
- jazz,
- musiques actuelles,

- tambours,
- ensembles de classes (flûte traversière, accordéon, guitare et percussions),
- ensemble à vent adultes débutants (Le Brass),
- éveil musical avec 19 élèves (à Billom, Mur-sur-Allier, et Vertaizon),
- initiation musicale avec 14 inscrits.

Nouveauté : rentrée 2024, mise en place d'un cours collectif pour les 6 ans axé sur le sensoriel, l'écoute, le mouvement, la création ainsi que la découverte et la pratique d'instruments de musique adaptés à leur âge.

• **29 élèves** participent aux activités de l'**Orchestre d'Harmonie des Enfants de Vertaizon (OHEV)** et 2 pour le **Cercle musical de St-Dier**.

• **14 classes**, 350 élèves environ bénéficient des interventions des 2 dumistes :

- **Jean-François de Groote** : 3h par semaine réparties dans les écoles de Bouzel, St-Dier-d'Auvergne et St-Jeandes-Ollières.
- **Véronique Tortajada** : 6h par semaine réparties dans les écoles de Chauriat et St-Julien-de-Coppel. S'ajoutent 2h15 à Vertaizon en lien avec le programme Orchestre à l'école.



284
élèves



13
instruments
enseignés



4
lieux
d'enseignement



19
ensembles
musicaux

Le rayonnement

L'école de musique travaille avec une diversité d'acteurs locaux pour des actions éducatives, sociales et culturelles.

Les partenariats se concrétisent par de nombreux concerts et animations. 4 000 personnes environ ont assisté à ces événements :

LES ÉCOLES

- 3 représentations avec l'école d'Egliseneuve-près-Billom,
- 1 avec celle d'Espirat,
- 1 avec des classes de Vertaizon et Pérignat,
- 1 exposition sonore avec l'école de Montmorin.

LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICAUX SOCIAUX

- 1 concert à la MARPA de Pérignat,
- 1 au centre hospitalier de Billom,
- 1 à l'EHPAD de Beauregard-l'Évêque.

PARTENARIAT AVEC LES services de Billom communauté

- 1 dans la programmation "On nous lit" avec le réseau des bibliothèques à Bouzel,
- 1 pour la fête du court-métrage avec le service culture à St-Dier,
- 1 mise en musique d'un film d'animation pour la Fête de la nature à Fayet-le-Château,
- 1 dans le cadre de l'EAC avec la classe de percussions et des travailleurs de l'ESAT d'Escolore (projet Les Mecanos),
- 1 avec le service jeunesse pour la fête d'Estandeuil.

LES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

- 1 projet transversal : le conte musical "Kaya et Zakayé" donné au Moulin de l'Étang avec l'harmonie de Vertaizon, l'école municipale de danse de Billom, l'association "Billom sans frontières", l'école publique de Ravel et le groupe Dha Gué Na de Vertaizon,
- 1 concert pour la fête de la musique avec l'amicale laïque d'Egliseneuve-près-Billom et avec la ville de Billom,
- 4 pour le marché de Noël,
- 1 pour l'inauguration expo-photo "La Toscane Auvergnate",
- 1 pour la soirée "Lazzie serpolet théâtre",
- 1 pour le gala de danse annuel de l'école municipale de danse.

LES ACTEURS CULTURELS HORS TERRITOIRE

- 1 concert avec l'association "Des filles au sommet" pour une soirée caritative pour la lutte contre le cancer à la Baie des singes à Cournon-d'Avvergne,
- 1 avec l'école de musique d'Issoire.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE ORGANISE AUSSI

- 4 stages sur les petites vacances scolaires,
- 6 concerts dans le cadre de "La semaine musicale" à Montmorin,
- 1 concert des familles à Glaine-Montaigut.



Les nouveautés de la rentrée 2024

La première édition de "La semaine musicale" à Montmorin du 25 au 30 mars.

L'objectif affiché pour cette première édition était de proposer 6 concerts d'élèves différents chaque jour de la semaine. Le spectacle "le grenier aux bobines", assuré par les classes de percussions, flûtes traversières, saxophones et d'orchestre junior, a clôturé la programmation.

Focus sur le programme Orchestre à l'école :

Mis en place à la rentrée de septembre 2024, ce dispositif est basé sur l'enseignement dans le temps scolaire d'une pratique instrumentale pour un groupe classe sur 2 années.

3 groupes de 25 élèves ont été constitués autour de 3 choix de pratiques artistiques :

- pratique d'un instrument de musique (dispositif orchestre à l'école),
- parcours autour de la voix (beatbox, voix théâtralisée, chansons, circle song...),
- musique et mouvement (danse, percussions corporelles, rythmes avec objets...).

Pour la pratique instrumentale, **ce sont 2 heures de musique par semaine sur toute l'année scolaire.** Le vendredi après-midi, de **14h à 15h** (travail en pupitre avec un professeur d'instrument et l'enseignante référente), puis de **15h15 à 16h15** (travail en formation d'orchestre tous ensemble avec 3 professeurs de musique).

Au total, ce sont 5 professeurs de l'école de musique de Billom Communauté qui sont impliqués : Marion Barbier (flûte traversière), Clément Renaudie (saxophone), Victor Boulet (trombone), André Da Silva (percussions) et Véronique Tortajada (clarinette et coordination).

ENFANCE JEUNESSE



LES PITCHOUNS



Rapport détaillé consultable au
siège de Billom Communauté

Le multi-accueil intercommunal a ouvert ses portes en septembre 2005. Il est situé à Chignat, carrefour géographique sur le territoire, notamment pour les familles qui vont travailler massivement vers Clermont-Ferrand et Cournon d'Auvergne.

Il s'agit d'un **EAJE** (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) avec un agrément de **26 places** ouvert à l'ensemble des familles du territoire, mais aussi à celles des communes environnantes, uniquement en accueil occasionnel.

Le projet éducatif de la structure repose sur un accueil le plus **individualisé** possible de l'enfant et de sa famille, garantissant une sécurité physique et affective, se basant sur les principes pédagogiques de référence : "jeu libre", "motricité libre" et "autonomie de l'enfant".

42 944 heures réalisées :

- **73 %** des contrats sont à temps complet (4 ou 5 jours d'accueil),
- **27 %** à temps partiel (de 1 à 3 jours d'accueil).

Sur 49 familles, **35,4 %** résident à Vertaizon et **14,6 %** à Chauriat. Au total, **9** communes de la CC sont concernées.

La majorité des **50** enfants a été admise en accueil régulier et **7** d'entre eux ont bénéficié d'un accueil adapté :

- **4** enfants en accueil occasionnel,
- **2** enfants en accueil périscolaire,
- **1** enfant en accueil d'urgence.

(**CF page 31** pour les modalités d'attributions des places)



44 583
heures
facturées



50
enfants
accueillis



225
jours
d'ouverture



Le taux de ressortissants du régime général est de

86 %

Ce taux ouvre droit à un versement PSU de la CAF estimé à **213 604 €**. Ces recettes représentent **37,31 %** sur un budget total de **572 502 €**.

Les participations familiales couvrent **14,15 %** du budget.

Désormais, la MSA verse 1 % de la somme allouée par la CAF quelque soit le nombre d'enfants ressortissants du régime MSA accueillis.

Le service

- 1** directrice (cadre de santé paramédical)
- 2** directrices adjointes (une éducatrice de jeunes enfants et une infirmière)
- 3** auxiliaires de puériculture
- 4** adjoints d'animation
- 2** adjoints techniques



Accueil individualisé

Activité autonome

Bienveillance

Motricité libre

Expérience

Créativité

Ouverture sur l'extérieur

Observation

Travail et réflexion en équipe

Formation continue

Les temps forts

- 10 sorties en bibliothèque (3 à Pérignat et 7 à Beauregard-l'Evêque),
- 7 séances lecture aux Pitchouns avec Aline Le Bref,
- 1 lecture animée sur le thème de l'hiver et 1 raconte tapis de Noël avec Céline



- Decourty,
- remise du prix Bébé Croc'en livres à Billom,
- 1 séance courts-métrages ciné parc,
- 4 séances d'éveil musical avec Mélanie Meunier,
- 3 séances ateliers sensoriels type Snoezelen avec Magalie Moschetta,
- 3 séances activité "chantier" avec le Relais Petite Enfance à Chas,
- 6 séances atelier motricité avec Caroline Lelong,
- 4 échanges avec les résidents de la MARPA de Pérignat,
- 1 chasse au oeufs,
- 1 projet passerelle avec l'école de Vertaizon,
- fête de la crèche,
- 2 sorties pique-nique,
- 2 séances à la piscine de Billom,
- pour les parents :
 - portes ouvertes le samedi 23/03 au matin,
 - 2 cafés des parents (dans chaque section) en mars et en novembre,
 - 1 réunion de rentrée en soirée le 27/09,

- 4 réunions de service,
- 11 stagiaires accueillis.

Chaque professionnel a pu bénéficier de **5 séances d'Analyse de Pratiques Professionnelles (APP)** de 2 heures animées par Franck Coulot (soit 10 heures pour l'année 2024). L'APP permet aux agents de prendre du recul face à certaines difficultés et de trouver des solutions bienveillantes dans la prise en charge des enfants.

L'équipe de direction a également suivi 3 séances de 2 heures d'APP avec Florence Saignol puis Fanny Diaz (soit 6 heures pour l'année 2024).

En août 2024, l'équipe a pu profiter d'une 1/2 journée de formation collective : "Gestes et postures" via le CNFPT.

Un agent a pu profiter d'une formation avec le Pôle Ressources Handicap et Petite Enfance, ce qui nous permet d'avoir un référent handicap sur la structure.

Un agent a suivi la formation habilitation électrique et travail en hauteur ce qui nous donne un peu plus d'autonomie sur certains travaux d'entretien.

2 agents ont pu participer à la formation de 4 jours via le CNFPT : "objets, jeux et jouets pour accompagner l'enfant de 3 mois à 3 ans".

Acquisitions / Travaux

Pour le bien-être des enfants, les remplacements de luminaires ont été réalisés pour un coût de 2 973,74 €. Également l'achat d'une poussette double pour 237,91 €.

Les Petits Dômes

Un 2^e multi-accueil existe sur le territoire. Billom Co le soutient financièrement (166 210 € en 2024). Ce multi-accueil sous forme associative et à gestion parentale, est situé à Glaine-Montaigut. Il est agréé pour 17 enfants. La structure a reversé à la CC l'aide de la CAF "Bonus attractivité" de 16 490 €.

Modalités d'attribution des places

Les critères d'attributions des places ont été modifiés par délibération du 1^{er} juillet. Voir les modalités de fonctionnement du guichet unique page 31.



RELAIS PETITE ENFANCE



Le **RPE** est un service gratuit animé par trois éducatrices de jeunes enfants et ouvert à tous : assistant.es maternel.les agréé.es, gardes à domicile, parents, personnes souhaitant devenir assistant.e maternel.le, enfants jusqu'à 4 ans. Agréé par la CAF, c'est un lieu d'information, d'animation et d'échanges autour de l'accueil des jeunes enfants. Important, le service a fonctionné avec seulement 2 animatrices de fin janvier à mi-juillet, jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle animatrice.

Le guichet unique

Une mission renforcée CAF sur laquelle le service s'est à nouveau positionné en 2024.

Le RPE est un point d'information sur les modes d'accueil petite enfance. C'est la porte d'entrée sur le territoire pour les familles en recherche d'un mode d'accueil individuel (assistant maternel, garde à domicile) ou collectif (2 structures multi-accueil sur le territoire).

Le RPE renseigne une liste des assistants maternels du territoire avec leurs disponibilités régulièrement mises à jour.

Il assure la pré-inscription en accueil collectif, ainsi que le traitement, le suivi et les réponses faites aux demandes des familles. 119 demandes d'accueil collectif (comme en 2023) dont 108 pré-inscriptions en accueil régulier, 10 en accueil occasionnel (9 en 2023) et 1 seul accueil d'urgence (2 en 2023).

Il organise et convoque les commissions permettant d'encadrer le processus d'attribution des places et de départager les situations particulières.

La commission se compose :

- Pour Billom Communauté, du Président ou de son représentant, de la responsable du RPE, de la directrice du multi-accueil les Pitchouns, de la coordonnatrice enfance jeunesse.
- Pour les Petits Dômes, d'un membre du bureau et de la directrice du multi-accueil.

En 2024, 1 commission d'attribution en mai et 1 commission dite "de régulation" en octobre. Après traitement en amont (30 demandes hors commissions, 29 archivages, 1 report 2025) seules 48 demandes maintenues ont été étudiées pour une entrée dans l'année 2024/2025 dont 10 qui avaient déjà eu au moins un refus. 36 ont reçu une acceptation dont 3 partielles, soit 75% (65% en 2023 et 23% en 2022. Hausse des acceptations).

Important, le 28 février 2024, le règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places en EAJE a été modifié au niveau de sa fréquence et des suites données à l'issue d'une commission.



Les missions fixées par la CAF

MISSION 1 : information des parents et des professionnels petite enfance

MISSION 2 : cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

Formations

C'est en tout **18 assistantes maternelles** qui ont participé à **27 formations** différentes en 2024.

4 formations organisées sur le territoire dont 3 avec l'UFCV, principalement à Chas :

- 1 session "les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant",
- 1 session "Contes et histoires à raconter",
- 1 session "démarche d'observation auprès de l'enfant",
- 1 session de recyclage secourisme PSC1 à Billom,

2 formations (droits et devoirs, SST) reportées en 2025 faute de financement alloué de la part de l'organisme national de formation IPERIA.

Ateliers

En plus des ateliers d'éveil réguliers sur 7 communes, de multiples propositions et partenariats :

- **Ateliers en mouvement** : 19 séances de motricité.
- **Ateliers en musique** : 12 séances d'éveil sonore avec C. Lagarde, 2 lectures musicales avec A. Lebref et C. Lagarde, fête de la musique à Billom.
- **Ateliers on découvre** : 9 ateliers sophrologie et yoga avec Alisson Sauvart, 4 séances d'arts plastiques avec Chloé Passavy, 4 ateliers PAH "fort villageois" à Chas et à Mezel, 1 séance avec Ciné-parc à Billom.
- **Ateliers avec les Pitchouns** : une installation extérieure "Chantier" sur deux semaines à Chas.
- **Ateliers festifs** : carnaval à Chauriat, matinée "danses" à Mezel, 1 chasse aux oeufs géante au jardin-forêt de la Cartade, journée des assistantes maternelles.
- **Ateliers lecture** : 28 séances p'tits bouts en bibliothèque, 6 lectures animées de Noël avec C. Decourty, 2 ateliers-rencontre avec Anne Crausaz, matinée finale BB croc.
- **Autres partenariats** : participation à l'animation du "Miam Miam Des Livres" à Billom, atelier Snoezelen à la fête du jeu à St-Julien.

Pour les familles, 1^{re} édition d'une semaine "Portes Ouvertes" des structures Petite Enfance du territoire du 18 au 24 mars : ateliers au RPE, conférence, café des parents et visites sur les multi-accueils.



Quelques chiffres

• **168 assistantes maternelles agréées**, dont 158 en activité. 75 % d'entre elles ont fréquenté le RPE (ateliers, réunions, permanences d'accueil, formations...).

• **2 310 contacts**, dont 467 familles, 1 209 assistantes maternelles et assistantes familiales et 634 partenaires.

• **108 rendez-vous familles** dont 90 pour une recherche de mode d'accueil.

• **229 temps collectifs animés sur 10 communes différentes** :

149 ateliers d'éveil et 80 animations avec un intervenant, 227 enfants et 22 parents différents. 58 assistantes maternelles y ont assisté.

• **37 temps d'accompagnement professionnel**

- 1 réunion de fonctionnement avec les AM,
- 21 séances apprentissage de la guitare avec A. Jouve et C. Lagarde,
- 6 réunions Bébé Croc'en livres,
- 3 réunions de préparation d'une animation pour le MMDL,
- 1 soirée formation avec H. Cannonville sur le partage,
- 2 groupes de parole AM,
- 1 table ronde avec A. Borel sur les relations AM/parents,
- 2 conférences "Entrée en JE", "Les pleurs".

Observatoire de l'accueil individuel

Le service poursuit la mise en place de cette nouvelle mission inscrite au projet de fonctionnement 2024-2027.

Répartition des assistants maternels sur le territoire

- Beauregard-l'Evêque **10**
- Billom **32**
- Bongheat **3**
- Bouzel **5**
- Chas **1**
- Chauriat **10**
- Egliseneuve **6**
- Espirat **2**
- Estandeuil **2**
- Fayet-le-Château **2**
- Glaine-Montaigut **2**
- Isserteaux **1**
- Montmorin **2**
- Mur-sur-Allier **27**
- Neuville **2**
- Pérignat-ès-Allier **6**
- Reignat **3**
- Saint-Bonnet-lès-Allier **5**
- Saint-Dier **4**
- Saint-Jean-des-Ollières **4**
- Saint-Julien-de-Coppel **7**
- Trézioux **7**
- Vassel **2**
- Vertaizon **23**

Nombre de naissances

- **2020** : 266
- **2021** : 255
- **2022** : 204
- **2023** : 185

Le constat de la baisse de la natalité au niveau national et sur le territoire se confirme. Sur le département, il y a eu environ 30% de naissance en moins en l'espace d'une année.

Les assistantes maternelles évoquent régulièrement leur sous employabilité.



COORDINATION ENFANCE - JEUNESSE



Bi' Kigai

La coordination jeunesse accompagne les communes de Billom Communauté dans la mise en oeuvre de projets construits avec, et pour les jeunes du territoire.

Cette coordination itinérante, mêlant projets citoyens et actions de prévention au sein des établissements scolaires, s'est révélée être une réponse adaptée aux besoins exprimés par les adolescents. Elle renforce la coopération avec les élus, les services sociaux, les associations partenaires, les équipes éducatives des deux collèges publics et les jeunes du territoire.

- 306 jeunes impliqués, dont 144 filles et 162 garçons,
- 12-17 ans : 295 - 18-25 ans : 9,
- 169 temps d'activités (réunions, ateliers, stages, sorties, visites, événements).

Service financé par la CAF (PS jeunes), Conseil départemental (Prévention jeunes), Conseil régional (Forum), MSA (projet BD), DRAJES (Mens Sana).

PRÉVENIR

- 1 spectacle de théâtre forum sur le thème du harcèlement à Billom (3 séances),
- 5 ateliers de sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique "Récré olympique" (5 classes de St-Dier), CF page 57,
- 4 ateliers de prévention aux images pornographiques "Projet BD" (internes de Saint-Dier),
- 20 ateliers "50 nuances de potin" avec la création d'une série de podcast et d'un livre à paraître en 2025 (Le Beffroi Billom),
- 4 ateliers pour créer la campagne de sensibilisation "Mens Sana #2" (Saint-Dier),
- 3 ateliers avec Biodiv'Educ (internes de Saint-Dier).

ACCOMPAGNER

9 projets accompagnés dans le cadre de la convention avec



Atelier Surcycl'Art

L'Abcd'R, réseau des associations de jeunes de Billom Communauté regroupant 7 groupes (Trézioux, Estandeuil, Saint-Julien et Bongheat). L'accompagnement de la coordonnatrice jeunesse pour les appels à projets et subventions a permis de recueillir 12 050 € pour financer les projets des jeunes, dont 6 900 € de matériel mutualisé.

ORGANISER

4^e édition du forum #1jeune1job (9 mars à Lezoux), co-organisé avec un groupe de 12 jeunes, en partenariat avec le service jeunesse d'Entre Dore et Allier.

- 301 jeunes accueillis,
- 768 participants,
- 47 structures.

3 chantiers d'été (2^{ème} édition)

Les chantiers consistent en de petits travaux d'aménagement et d'embellissement planifiés avec les communes. En contrepartie, une

bourse de 125 € est versée à chaque jeune (Bourse Cré'Active).

- Chantier 1 : Embellissement de la façade extérieure du Relais Enfance (St-Dier d'Auvergne).
- Chantier 2 : Rénovation d'une fresque, d'une table et de deux balançoires (Egliseneuve-près-Billom).
- Chantier 3 : Rénovation d'une salle de la Maison des associations (Saint-Julien-de-Coppel).

L'encadrement technique a été assuré par un artisan et, pour la salle de Saint-Julien, par un artisan et une artiste.



Chantier jeune

VALORISER

La cérémonie des ambassadeurs du 4 mai fut l'opportunité pour les élus et financeurs de valoriser les projets des jeunes et de mettre à l'honneur leur engagement citoyen : 86 jeunes certifiés et 12 groupes (juniors associations et collégiens).

24 nouvelles vidéos publiées :

- Animation du site internet de l'Abcd'R : <https://labcdr63.wixsite.com/labcdr>
- Création du site internet dédié au forum : <https://forum1jeune1job.wixsite.com/forum/>

Dispositifs pour les jeunes

Bourse Coup de pouce

11 demandes : 8 pour le permis, 3 pour le BAFA.
Provenance : 2 jeunes de Billom, 2 de Mur-sur-Allier, 1 de Vassel, 1 de Trézioux, 2 de Beauregard et 3 de Fayet.

Réalisation des actions citoyennes au sein de 3 services communautaires, 4 en ACM (centres de loisirs), 2 en secrétariat de mairie et 2 au sein d'associations.

Bourse Agir jeunes

Pas de demande en 2024.

Bourse Cré'Active

Votée en 2022, 24 bénéficiaires : 7 garçons et 14 filles, dont 17 jeunes 14-15 ans + 7 jeunes 16-17 ans. Cf page 33.

Formation baby-sitting

Accessible dès 14 ans, la formation baby-sitting a permis à 12 jeunes d'acquérir les bases essentielles pour garder des enfants en toute sécurité. Encadrée par des professionnels de Billom Communauté, elle aborde le cadre juridique, la prévention, les premiers secours, l'animation et la préparation aux entretiens avec les parents. Une opportunité idéale pour développer des compétences utiles et accéder à des opportunités. 2 baby-sit'dating ont été organisés autour de 10 familles.



AUTOUR DES ACCUEILS DE LOISIRS

Formations

- **2 réactualisations PSC1** pour les animateurs, ATSEM et assistantes maternelles (17 personnes 2 AM et 12 agents communaux),
- **Autour de la lecture et du livre**, proposée par le CREFAD et la Brèche, financée par la SDEJS et poursuite de la formation de 2023. Une journée à Vertaizon pour 10 animateurs.

Été culturel pour les accueils de loisirs et tout public en partenariat avec le service culture

- La compagnie toulousaine Aquacoustique a été accueillie du 23 au 26 juillet au centre aquatique pour des animations autour des percussions dans l'eau et pour représenter un spectacle Duo D'eau.
- 150 enfants de 5 ALSH (Vertaizon, Billom, Dallet, Beauregard, Pérignat).
- Aide de la DRAC : 5 000 €.

Soirées piscine 10-18 ans Cf page 54.

Accueil d'étudiants de l'ITSRA

13 étudiants en formation 2^{ème} année d'assistants sociaux ont travaillé sur une problématique inscrite dans la nouvelle CTG : "Comment mieux répondre aux besoins des familles en recherche d'un ACM sur les vacances ?". Les étudiants sont venus présenter les résultats de cette étude et quelques pistes de travail. Un rendu a ensuite été réalisé au bureau communautaire et en conseil.

Réseau des ACM (Accueil Collectif de Mineurs)

Une réunion avec les directeurs des ACM : les services rivières et culture ont présenté leurs actions et outils pédagogiques pour d'éventuelles interventions dans ces structures.

Risques de la sédentarité chez les enfants

Mise en place en avril de 2 soirées de sensibilisation encadrées par Gaël Le Boudouil et Alicia Fillon pour les professionnels de la petite enfance, animateurs et enseignants. 13 participants.

Aide aux associations

Mise à disposition des minibus

- **11 685 kms** de parcours (16 000 en 2023),
- 6,8 déplacements en moyenne par mois (7,8 en 2023), chaque service de Billom Co compte pour un utilisateur.
- 28 sorties, dont 9 pour le service jeunesse.

Partenariat CAF

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale

Fin 2023, la CTG a été renouvelée pour 2024-2028. Cette feuille de route comprend 5 axes, 17 objectifs et 50 actions :

- **Petite enfance** : évaluer les besoins des familles, adapter l'offre d'accueil petite enfance, l'améliorer tout en respectant un maillage équilibré sur le territoire.
- **Enfance** : poursuivre la collaboration entre ACM afin de coordonner leurs efforts et renforcer les pratiques.
- **Jeunesse** : poursuivre, renforcer les actions engagées par Billom Communauté.
- **Parentalité** : favoriser le lien social sur le territoire pour mieux accompagner les familles.
- **Santé environnementale et santé physique** : ce sont 2 préoccupations fortes de Billom Communauté.

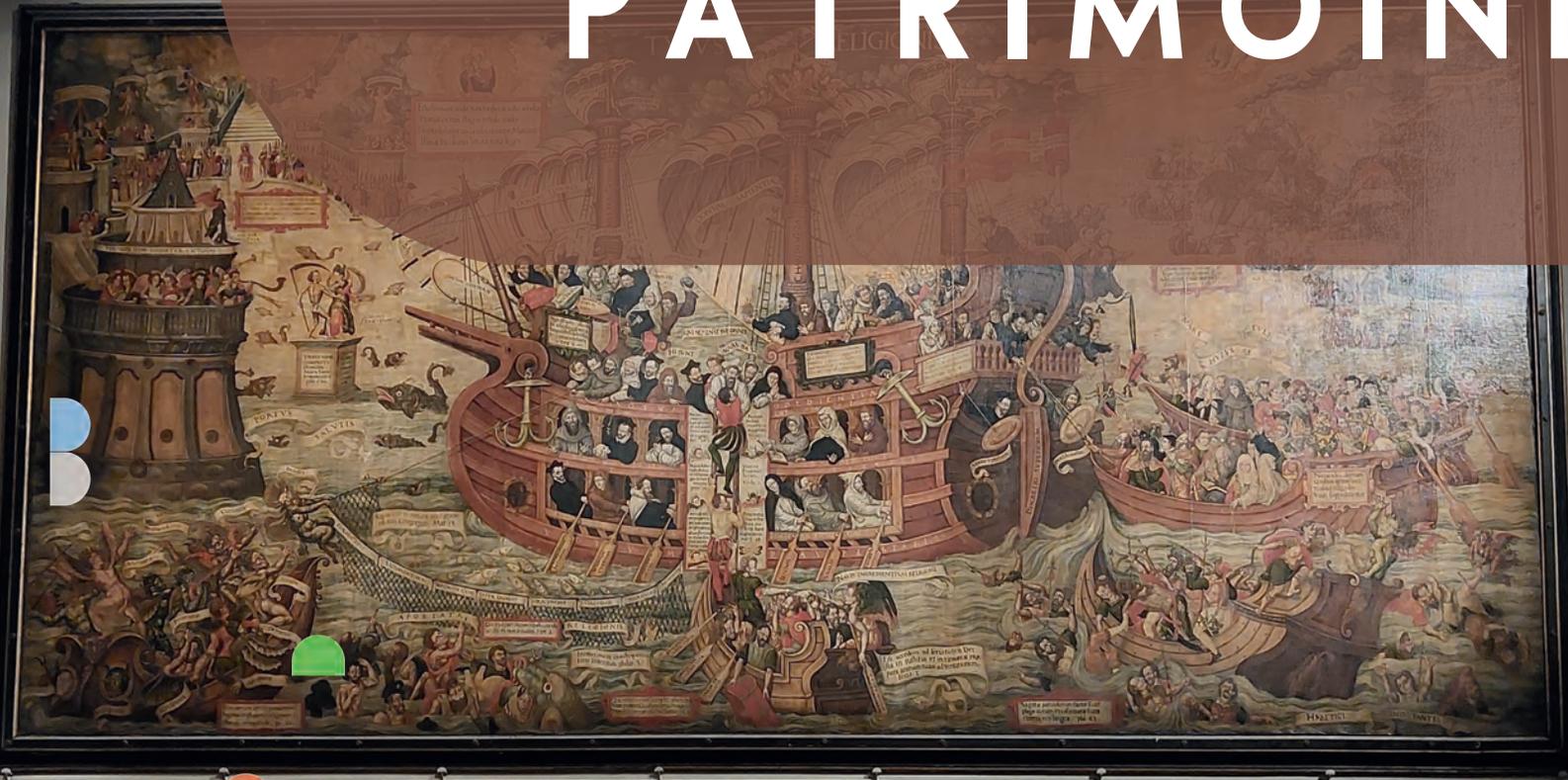
La coordinatrice enfance jeunesse a participé à deux journées de travail organisées par la CAF dans le cadre de ses fonctions de chargée de coopération CTG.

La conseillère en développement de la CAF apporte régulièrement son aide technique et des conseils (travail avec le RPE sur son rôle d'observatoire, aide la mairie de Beauregard à reprendre en gestion directe l'ACM, participation aux commissions enfance jeunesse).

CISPD

Le 16 octobre, le comité du CISPD s'est réuni en présence de Madame la Procureure, d'un représentant de la préfecture, de la PJJ, d'élus et d'associations.

TOURISME PATRIMOINE



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



Billom Communauté est engagée dans la mise en valeur, sauvegarde, connaissance, médiation et promotion du patrimoine. Les actions et projets menés par le service PAH (Pays d'art et d'histoire) sont élaborés pour répondre aux attentes de la convention signée avec l'État.

Les manifestations

Voix et patrimoines (juin)

Dans le cadre du festival Voix et Patrimoines, organisé par le Conseil départemental, le PAH, en partenariat avec le service EAC (éducation artistique et culturelle), a participé à l'élaboration d'un programme autour du patrimoine du XIX^e siècle. Le médiateur du patrimoine est intervenu auprès de classes du collège du Beffroi. Une programmation de visites guidées, lectures et exposition "Le XIX^e siècle donne le tempo au jeu d'échecs" ont contribué au succès du festival, dont la finalité était le concert des Mécanos (CF p 21).

Journées Européennes du Patrimoine (septembre)

Temps fort du PAH, les JEP permettent de créer de nouvelles visites et d'ouvrir des édifices habituellement fermés. Ainsi, autour de la thématique des itinéraires, des réseaux et des connexions, un public très nombreux s'est déplacé pour les randonnées patrimoines sur "le chemin de Montaigne" et "des croix à la chapelle Saint Aventin". L'école de musique et le réseau des bibliothèques ont participé à l'animation de ces visites. Celles du centre aquatique, des caves de l'abbaye de Chauriat et de l'ancien prieuré de Saint-Dier ont également permis d'accueillir un public curieux (fréquentation estimée à 180

personnes).

Journées Nationales de l'Architecture à Mur-sur-Allier (secteur Mezel) (octobre)

En collaboration avec le service EAC, une soirée a été organisée dans la cour du château de Mezel avec une visite découverte du château suivie d'une pièce chorégraphique "Impressions Aulteribe". Cette pièce a été magnifiquement réalisée dans le cadre d'un projet Culture et Santé. Elle met en scène huit danseurs en situation de handicap mental, une danseuse et une éducatrice spécialisée, accompagnés par une chorégraphe. La représentation a eu lieu pour les enfants de l'école primaire de Mezel avant d'être présentée au public. L'évènement a été un réel succès et le public nombreux a assisté à cette performance émouvante et sensible. (fréquentation estimée à 80 personnes environ).



Programmation annuelle

La programmation annuelle s'étend de mars à décembre 2024. Le service propose des rendez-vous tout public qui mettent en exergue les richesses du patrimoine bâti, paysager et immatériel du territoire. Chaque année, des sites incontournables sont présentés sous forme de visites guidées, mais de nouvelles thématiques sont également proposées grâce à des conférences ou expositions.

2024 a été l'occasion d'explorer pour la première fois la commune de Beauregard-l'Evêque grâce à une visite du bourg. Le succès rencontré tient à l'originalité de la proposition : ouverture de l'ancien château (privé) et dégustation de vin (de la famille Tourlonias à Chateaugay).

Une visite déroutante de Billom a été imaginée, en collaboration avec la Maison du Tourisme. Elle a offert la possibilité aux visiteurs de rentrer dans certaines caves ou cours de la rue des Boucheries. Une visite "magie du patrimoine", inédite en Auvergne a également été conçue avec le magicien Mehdi Ouazzani, à Saint-Dier. Pour les plus jeunes (0-5 ans), une déambulation musicale et contée a été réalisée à Billom avec un intervenant en musique. Des parcours d'orientation du patrimoine ont été tracés à Billom et Mur-sur-Allier (secteur Mezel), l'objectif étant de découvrir une commune d'une manière ludique et en famille.

Une nouvelle forme de médiation a été proposée : la projection de films en lien avec le patrimoine. Ainsi, a eu lieu à Egliseneuve-près-Billom une soirée autour du film "Arlette une histoire que nous ne devons jamais oublier" sur la rafle de l'Université de Clermont en 1943. Deux soirées d'échanges ont également été organisées autour de la langue occitane, grâce au film le "plaser simple" réalisé par l'Institut d'Etudes Occitan.

Des actions de valorisation et sauvegarde du patrimoine

En mai, les guides-conférenciers du service sont allés au musée des Archives nationales, à Paris, pour voir le tableau original "le Typus Religionis" qui provient de l'ancien collège des Jésuites de Billom. Le tableau date du début des années 1600, et a été présenté exceptionnellement dans le cadre de l'exposition "Sacrilèges !". Le document "focus" réalisé en 2023 a été déposé au musée. Cette visite a



été l'occasion de rentrer en contact avec les restaurateurs et conservateurs en charge du tableau. Au cours de l'été 2024, ce sont deux nouvelles publications "focus" qui ont été éditées pour permettre au public de visiter en toute autonomie des sites remarquables : l'ancienne église de Vertaizon et les forts villageois de Chas et Espirat.

Billom Communauté s'est aussi engagée dans la sauvegarde du patrimoine en achetant par préemption l'ancienne chapelle du Saint-Esprit à Billom. L'intérêt de cette acquisition est le décor mural subsistant à l'intérieur.

Des spécialistes en peinture murale et conservateurs du patrimoine ont été consultés et ont confirmé la qualité exceptionnelle du décor. La datation est incertaine, mais la réalisation de ces peintures pourrait dater de la fin du XVI^e siècle ou début du XVII^e siècle. Un petit groupe de travail s'est constitué afin de mettre en œuvre le projet qui débutera par une étude de diagnostic du décor peint (2025).

Enfin, le service PAH a reçu en don de l'association E212 (sauvegarde et valorisation du patrimoine), une gravure originale du tableau « Typus Religionis », lors d'une manifestation organisée le 12 décembre.

■ Soutien aux manifestations

La commission tourisme et patrimoine a soutenu plusieurs associations pour des projets de valorisation du patrimoine. L'association Patrimoine et Mémoire de Pérignat-ès-Allier pour le travail de recherche et de la sauvegarde du fort de la commune, l'ASEV-SIT pour l'entretien et la valorisation de l'ancienne église de Vertaizon.

2024 en chiffres

57	visites réalisées, + de 1 000 personnes accueillies	145	enfants venant des centres de loisirs
4	manifestations	79	enfants accueillis dans le cadre des ateliers du RPE ainsi que 27 assistantes maternelles
9	groupes adultes accueillis soit 206 personnes	160	enfants en atelier famille
2 463	scolaires ont participé à une visite ou à un atelier du PAH, soit 18 établissements		

Service éducatif

Le service éducatif poursuit son développement et initie, chaque année, de nouvelles interventions. En outre, il continue de s'inscrire dans les différents projets du service et de la collectivité.

En 2024, des collaborations ont été menées avec Véronique Tortajada pour la Fête de la Nature. Le service est aussi intervenu dans le cadre de l'exposition "Echappées industrielles".

En plus des scolaires du territoire, le service accueille, à chaque période de vacances les centres de loisirs ainsi que les familles. Il continue d'intervenir au sein du RPE.

Les thématiques les plus demandées restent autour du Moyen-Âge et de la Résistance. Tous les ans, de nombreuses classes participent à des visites guidées et ateliers encadrés par le PAH. Pour accompagner les élèves dans leur visite, le service a renouvelé l'explorateur sur la Raflé. C'était également l'occasion d'élargir le propos à l'ensemble du territoire.

La mission culturelle détachée de Mme Tamizier, professeur du collège du Beffroi de Billom, a été renouvelée pour l'année scolaire 2024-2025 (2h par semaine).



Maison du tourisme du Livradois-Forez

L'intérêt porté par les touristes pour le territoire du Livradois-Forez ne se dément pas avec 3 % de contacts en plus par rapport à 2023 dans les bureaux d'information touristique de la MDT. 33 070 visiteurs ont été renseignés en comptoir dont 4 284 à Billom (soit 13 %) et 7 527 par téléphone dont 1 323 à Billom (17,5 %) Preuve en est qu'il y a un engouement croissant pour des destinations pleine nature, loin de la surfréquentation et du tourisme de masse. C'est là que notre territoire a une carte à jouer.

Dans les faits marquants pour 2024, on notera :

- La validation du SADI (schéma d'accueil et de diffusion de l'information) qui définit un plan d'actions à 5 ans avec 26 actions identifiées et financées en grande partie par le Leader.
- Le service billetterie toujours en progression avec 316 412 € de ventes (+ 12%) réalisées par 45 partenaires grâce aux outils de vente en ligne fournis par la MDT auxquels se rajoutent 82 107 € de ventes assurées directement par la MDT(+ 3%).
- L'accueil de 114 groupes pour 180 064 € de chiffre d'affaires (+ 82%), sans doute la plus belle progression (à noter un partenariat avec le CSE Michelin créé post-COVID et qui se renouvelle chaque année).
- La mise en place du 1^{er} plan de promotion et des moyens de communication mutualisés entre 14 participants représentants de sites et événements majeurs. Ces partenaires ont mis en commun 30 000 € HT pour 2 campagnes d'affichage à Lyon et Clermont et sur les réseaux sociaux. Ils ont également créé un pass inter-sites (peu utilisé encore et qui nécessite une meilleure promotion des acteurs).
- La sortie d'un nouveau site internet.
- Le développement des relations presse : 9 reportages dans les TV nationales représentant 18,4 millions d'audience cumulée.

Tout ce travail d'accueil, de promotion et de commercialisation mené par la MDT l'est grâce à la trentaine de salariés et aux cotisations des 4 EPCI et du PNR pour un montant total de 1 195 657 € en 2024 (contre 1 043 982 € en 2023) dont 129 004 € (contre 117 024 € en 2023) pour Billom Communauté. A cette dernière somme, se rajoute un reversement de 3 229 € de taxe de séjour conformément à la convention d'objectifs et de moyens. Il convient de préciser que la MDT assure, pour Billom Co, et dans le cadre de la cotisation annuelle, toute la PAO relative aux supports de communication du PAH (affiches, programmation, focus..) et la billetterie des visites et spectacles.

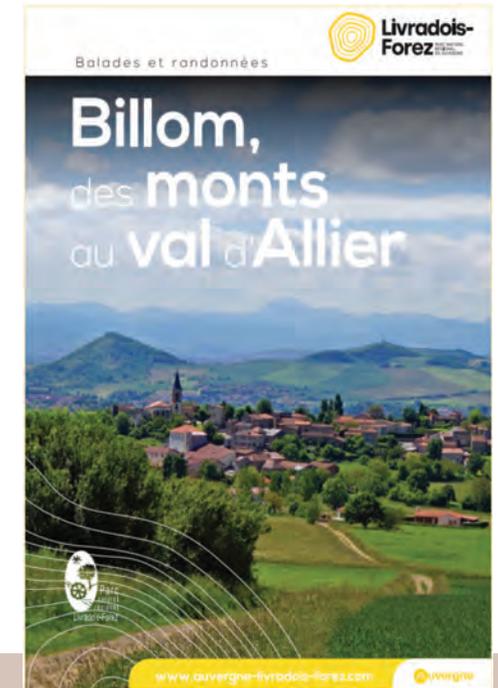
En 2024, a été discutée et finalisée la nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la période 2025-2027 prévoyant certaines hausses :

- Une contribution générale de base incluant une compensation des coûts de fonctionnement de la MDT, et de l'ambition marketing.
- Une contribution spécifique inhérente à la mise en œuvre du SADI.

Au 1^{er} trimestre 2024, le PNR a lancé la réalisation d'un schéma de développement touristique durable de l'offre sur son périmètre et celui de la MDT (légèrement différent sur la frange ouest avec les communes de Billom Co et Entre Dore et Allier hors PNR). Le bureau d'études a rencontré tous les EPCI et a présenté un diagnostic détaillant les atouts / faiblesses / opportunités / faiblesses avant l'été. Force a été de constater que les promesses faites au client ne sont pas toujours à la hauteur qualitative de ce qui pourrait être attendu.

Pour élaborer les orientations, le BE a animé divers ateliers avec les techniciens des EPCI et les sociaux-professionnels. La bonne fréquentation a permis de faire émerger les objectifs et enjeux du territoire et de décliner le schéma en 6 grands axes :

- 1 : Structurer une offre autour de l'art de vivre, des patrimoines naturels et culturels (6 actions).
- 2 : Améliorer les sites touristiques majeurs, pour en faire des « vitrines » de la destination et pour diffuser l'activité touristique sur l'ensemble du territoire (5 actions).
- 3 : Développer l'offre quantitative et qualitative d'hébergements touristiques (4 actions).
- 4 : Développer des possibilités d'itinérances et mieux structurer les activités de pleine nature (6 actions).
- 5 : Faire de la destination Livradois-Forez un territoire reconnu en matière d'éco-responsabilité et durabilité (4 actions).
- 6 : Pilotage et gouvernance du schéma (3 actions).



En mars 2024, le nouveau BIT de Billom a été inauguré après environ 2 mois de travaux sur l'ensemble du bâtiment (incluant les 2^{ème} et 3^{ème} étages accueillant les services du PAH) et portant sur le plafond, l'éclairage, l'isolation d'un mur, de la peinture et les rénovations de planchers. La MDT a ensuite installé un nouveau mobilier en bois, dessiné spécifiquement, fabriqué par un artisan local et décliné dans tous les BIT du territoire.

Cet agencement permet une nouvelle organisation de l'accueil, une écoute client plus personnelle avec une quasi absence des dépliants et autres documents en accès libre. L'espace est désormais plus aéré et une boutique met d'avantage en valeur les produits artisanaux locaux.

Cette « modernisation » des BIT doit contribuer à préparer l'audit en vue de l'obtention de la marque « Destination d'excellence » et du classement de l'Office de tourisme intercommunautaire attendus pour 2025.

Randonnée

Le topo-guide de randonnées a été réédité pour juillet 2024 à 1 000 ex. La MDT et le service PAH ont travaillé plusieurs mois sur cette version comprenant plusieurs nouveautés :

- Le document étendu aux 25 communes (contre 21 précédemment).
- Le nom « Billom, des monts au val d'Allier ».
- La charte graphique totalement revue par la Maison du tourisme.
- Des suppressions de randonnées et le rajout de celles de l'ex CC Mur-ès-Allier soit 24 fiches contre 19.

Grâce aux communications faites dans La Montagne, les journaux de Billom Co et des communes, ce topo-guide, vendu au prix de 6 €,

a rapidement trouvé son public qui l'estime bien fait, complet et pratique avec les fiches « plastifiées ». Un peu plus de 130 ont été vendus en 6 mois.

Au total, sur le territoire de la MDT (et donc des 4 EPCI membres), la maintenance et la coordination de l'entretien et du balisage des 2 500 km de sentier de randonnée sont assurées en partenariat avec l'association RELF (Randonnée en Livradois-Foréz) que Billom Co finance dans le cadre de la convention signée avec la MDT.

Le site internet randonnée, doté d'une appli utilisable hors connexion, a été utilisée par plus de 90 000 personnes soit un bond de + 66 % / 2024.



Voie verte / Via Allier

Une réunion technique a lieu une fois par an pour faire un point sur l'entretien de la voie verte, les interventions et les coûts. Il reste toujours en attente le mobilier et la signalétique.

- La rétrocession des parcelles acquises par l'EPF Auvergne a été actée pour un montant de 7 341,90 € représentant 137 m² sur Pérignat et 5 377 m² sur Mur-sur-Allier.
- Le linéaire a été inauguré le 28 septembre, à Dallet, à proximité de la passerelle.



AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT



HABITAT

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Pour cette 2^e année pleine, l'OPAH a connu un vif succès sans doute aidée à la fois par une meilleure connaissance du dispositif par les habitants mais aussi grâce à une modification des conditions d'attribution de la subvention autonomie par l'ANAH. Cette dernière a revu notamment les critères d'âges et de GIR (correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée classé de 1 à 6) ce qui permet à plus de ménages d'en bénéficier. C'est ainsi que 16 dossiers ont été instruits pour 8 inscrits dans les objectifs 2024 faisant quasi atteindre, avec ceux de 2022 et 2023, les objectifs des 40 dossiers sur les 5 ans. Ce résultat implique de solliciter l'État pour revoir les objectifs à 5 ans, au risque de ne plus pouvoir accompagner ces dossiers dès 2025.

Force est aussi de constater que les dossiers « habitat indigne et très dégradé » de même que ceux de propriétaires bailleurs, jusqu'alors difficile à faire aboutir ont également pu être menés à terme. Ce sont 3 propriétaires occupants qui ont été aidés sur de l'habitat très dégradé (2 à Billom + 1 à Eglise neuve) et 8 logements locatifs (5 à Billom + 1 à Glaine-Montaigut + 1 à Estandeuil + 1 à Vertaizon dans le cadre d'un signalement habitat indigne avec arrêté d'insalubrité du préfet). Les 6 logements de Billom et celui d'Estandeuil ont également bénéficié d'une prime à la sortie de vacance.

Ces dossiers PB sont ceux qui bénéficient des aides les plus conséquentes de Billom Co. Au regard de l'enveloppe mobilisée, et compte-tenu que les objectifs de créer du logement locatif en sortie de vacance sont bien atteints, il a été décidé de baisser les taux de subvention pour ces dossiers afin de ne pas consommer le budget OPAH bien avant la fin du programme.

En 2024, l'ANAH a choisi de labelliser des entreprises, diagnostiqueurs, maître d'oeuvre...en tant que "MAR" (Mon Accompagnateur Rénov). Ceux-ci peuvent désormais intervenir sur tout ou partie du département et peuvent se substituer au travail confié par Billom Co à SOLIHA, mais en faisant financer leur prestation par le ménage (qui est lui-même ensuite aidée par l'ANAH). Pour maintenir un conseil neutre, gratuit et objectif pour les particuliers et maîtriser le dispositif sur Billom Co, le Conseil communautaire a souhaité renforcer le rôle de SOLIHA en refusant d'abonder financièrement les dossiers déposés par les « MAR privés ».



Bilans quantitatifs

En 2024, SOLIHA poursuit ses permanences une fois par mois à Billom, St-Dier et en alternance Vertaizon et Dallet mais une légère baisse de fréquentation est constatée sur Billom et Dallet. Notre opérateur a réceptionné 210 contacts depuis novembre 2022 (en tête-en-tête, par mail ou par téléphone) avec une hausse de 15 % entre la 1^{re} et la 2^e année du programme. Ces derniers ont abouti à 177 visites à domicile sur la période de novembre 22 à novembre 24 et à une hausse, en 2024, de 58 % des dossiers déposés à l'ANAH.

Les aides s'échelonnent de 39,70 à 100 % (avec une moyenne à 61 %) selon les revenus et les types de travaux qui eux-même génèrent une forte activité économique pour les entreprises locales (3 104 796 € de travaux réalisés pour 56 entreprises concernées dont 33 % sont issues de Billom Co).

En 2024, 13 communes sur les 25 ont eu au moins un logement subventionné. Sur certaines communes, il n'y a toujours aucun dépôt de dossiers et il se peut qu'il y ait des soucis de communication sur certaines d'entre elles. Nous savons par ailleurs que certaines entreprises tiennent des propos négatifs sur le dispositif auprès des habitants arguant la lenteur de l'instruction, ses difficultés et l'absence de plus-value par rapport au fait de traiter directement avec elles. Il est difficile de contrer ces pratiques qui font perdre la part de subvention apportée par Billom Co aux ménages.

	Précarité énergétique		Très dégradé		Autonomie		Montant aide ANAH		Montant aide Billom Co		Montant travaux TTC	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Nombre PO	14	19	0	3	11	17	271 290€	977 584€	39 427€	91 220€	619 387€	1 498 533€
Nombre PB	0	0	6	8	0	0	126 259€	200 702€	99 936€	141 566€	419 915€	636 539€
TOTAL							397 549€	1 178 286€	139 363€	232 786€	1 039 302€	2 135 072€

Rénov'actions63

Ce service est la déclinaison départementale de FRANCE RENOV et devient le **guichet unique** des habitants pour toute question portant sur l'amélioration de leur logement.

Willy Benavides reste le conseiller de Billom Communauté et est présent au siège tous les mercredis. Après un premier contact, il oriente les ménages vers le dispositif le plus adapté à leurs besoins ou à leurs revenus (Ma Prim'Rénov, l'OPAH, les certificats d'économie d'énergie ou le Cd).

371

conseils délivrés

7

accompagnements
avec visites et études thermiques

2

balades thermographiques en hiver sur Chauriat et Fayet-le-Château, avec invitation des habitants.

Attribution de logements sociaux

27 logements OPHIS ont été attribués en 2024 et 48 ménages ont été proposés contre 35 en 2023, 77 en 2022 et 70 en 2021.

La majorité des demandes fait suite à des séparations, vient ensuite des rapprochements familiaux ou la recherche d'un logement moins énergivore que dans le privé mais globalement il y a un grand nombre de personnes en situation précaire (bénéficiaires RSA, allocations chômage, handicaps).

Auvergne Habitat

Auvergne Habitat poursuit ses commissions d'attribution en présentiel, les statistiques sont difficiles à faire et on comptabilise 15 mouvements en 2024 sans plus de précisions sur la typologie ou le nombre de dossiers par offre.

ADIL

Permanences

L'ADIL organise des permanences territoriales une fois par mois. A l'origine, celles-ci avaient lieu en alternance sur Billom, St-Dier et Vertaizon mais en raison des très mauvais chiffres de fréquentation sur St-Dier (régulièrement à 0), les permanences ont été arrêtées au 1/01/2024 puis sur Vertaizon en septembre 2024 en raison des difficultés pratiques d'accueil. L'ADIL reçoit désormais exclusivement à la Maison France Service de Billom. Malgré une large diffusion, force est de constater que les habitants ne sont pas au rendez-vous. Sur les 9 346 consultations faites sur tout le département (face-à-face, téléphone, courrier..), 332 ont été réalisées pour des habitants de Billom Communauté (soit +6,5% / 2023) dont seulement 14 (9 en 2023) lors des 9 permanences mensuelles.

Habitat indigne

Dans le cadre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) auquel Billom Communauté adhère du fait de son OPAH, le CTS (Comité technique social) s'est réuni 6 fois en 2024.

Le dossier est examiné à chaque séance, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée (relogement, aide aux travaux....) :

- 12 nouveaux dossiers ont ainsi été enregistrés en 2024 (contre 7 en 2023, 5 en 2022 et 10 en 2021) dont 2 par un locataire Ophis. Cette progression des signalements suit celle constatée au niveau départemental.
 - 12 sont toujours en cours d'instruction.
 - 1 a fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité du Préfet avec relogement de la locataire par la propriétaire (des réunions et rencontres spécifiques ont été nécessaires avec les différents protagonistes et partenaires).
 - 1 dossier a nécessité la mobilisation de l'équipe incurie du département (toujours en cours).
- 9 ont été clôturés parce que les travaux ont été faits, les locataires sont partis avant la visite, le dossier était hors habitat indigne ou encore le locataire a été relogé.

Permis de louer

Le Conseil de janvier 2024 a décidé qu'une année d'expérimentation relative à une demande d'autorisation préalable à la mise en location, soit mise en place, sur un périmètre restreint de la ville de Billom, à la charge de l'EPCI et s'est fait accompagner par la DDT, l'ADIL et la CAF.

6 mois de communication étaient obligatoires de février à août pour une mise en œuvre opérationnelle du permis de louer (PDL) au 1^{er} septembre 2024. Pas moins de 450 courriers ont été adressés aux propriétaires du périmètre défini, professionnels de l'immobilier locaux et départementaux (agences, notaires, huissiers, banques, assurances) pour les informer sur le dispositif et les convier à une réunion publique en juin.

En complément, Billom Co a signé une convention avec la CAF qui autorise cette dernière à lui transmettre, mensuellement, la liste des logements, inclus dans le périmètre PDL, qui sont mis en location et pour lesquels les locataires sollicitent les allocations logement.

Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, 16 dossiers ont été instruits, des visites ont été réalisées par SOLIHA aboutissant à :

- 3 arrêtés de mise en location,
- 13 arrêtés de mise en location sous conditions car des anomalies portant atteinte au décret décence et/ou Code de la santé publique ont été identifiées. Les propriétaires ont alors eu 1 mois pour remédier à ces désordres.

Pacte territorial

Le conseil a validé, fin 2024, le nouveau Pacte territorial qui sera effectif au 1/01/2025. Il s'agit d'une réforme de la contractualisation qui vise à proposer un cadre renouvelé pour la mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat (SPRH) autrement dit RENOV' ACTIONS63. Cela se concrétise par :

- la fin de nouvelles contractualisations OPAH entre EPCI et ANAH,
- la signature d'un Pacte territorial unique entre l'État, le Cd et les EPCI (excepté RLV et CAM qui signent leur propre pacte). La convention sera signée pour une durée de 3 à 5 ans renouvelable et se déclinera autour de 3 volets d'interventions :
 - Volet 1 : dynamique territoriale (volet obligatoire).
 - Volet 2 : information, conseil, orientation (volet obligatoire) :
 - ces deux volets reprennent les missions déjà menées par Renov'actions63.
 - Volet 3 : accompagnement (volet facultatif) :
 - ce volet correspond aux missions de l'OPAH. Billom co le poursuivra avec Soliha selon la convention signée avec l'ANAH jusqu'à l'échéance du 9/11/2027.

URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH), document de planification et de projet territorial, offre un cadre d'aménagement et de développement, partagé par toutes les communes, à horizon 2030.

Le PLUH, approuvé en octobre 2019 a été modifié une première fois en octobre 2021. Une seconde modification a été finalisée en 2023.

Depuis l'approbation, le service urbanisme est disponible pour répondre aux questions des élus et des habitants. Cela représente en moyenne entre 10 et 15 contacts ou rendez-vous par mois.

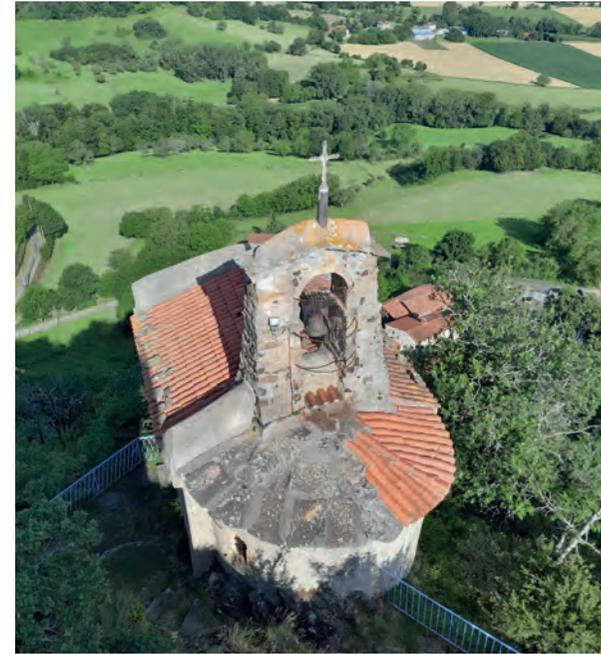
PLUH intercommunal - projet de modification n° 2

Engagée par arrêté du président en date du 31 mai 2022, cette procédure a finalement été approuvée lors du conseil communautaire du 29 janvier 2024. En effet, la procédure a été soumise à évaluation environnementale sur avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, entraînant en conséquence des délais plus importants.

PLUH intercommunal - projet de modification simplifiée n°1

Une troisième procédure d'ajustement du PLUH a été préparée sur le dernier trimestre 2024 en lien avec les prestataires REALITES et BIOINSIGHT. Un arrêté du président du 03 décembre 2024 a prescrit cette modification qui prévoit les ajustements suivants :

- **Adaptations réglementaires écrites et graphiques diverses** (de portée générale ou sectorielle) :
 - intégration au règlement écrit de prescriptions paysagères spécifiques aux éventuels projets de retenues d'eau agricoles,
 - reprise et précisions des nuanciers annexés aux règlements écrits et ajustement au règlement graphique concernant notamment l'emprise au sol en zone NI, et ajustement en zone NI et NJ sur la commune de Saint-Jean-des-Ollières.
- **Correction de deux erreurs matérielles du zonage** :
 - Uco/N sur la commune de Mur-sur-Allier au niveau de la jonction cadastrale des anciennes communes de Dallet et Mezel,
 - U/As sur la commune de Saint-Julien-de-Coppel, lieu-dit Cerfeuil.
- **Évolution du périmètre "commerces et services de proximité"** sur la commune de Vertaizon pour extension du périmètre à l'ouest du bourg (activités médicales, para-médicales).



- **Évolution d'une partie d'un STECAL existant** en zone Nh vers Nj à Billom.
- **Évolution de deux zones agricoles** pour prise en compte de projets de développement d'exploitations agricoles : As en zone A à Saint-Jean-des-Ollières et AS en zone A à Saint-Julien-de-Coppel.
- **Identification nouvelle de bâtis** pouvant changer de destination en zone A et N.
- **Actualisation de l'annexe au PLUH** relative au nouveau classement sonore des infrastructures de transports terrestres conformément à l'arrêté de mise à jour du président de Billom Communauté n°186 du 15/04/2024.

Outil de vulgarisation du PLUH et service de conseil architectural et paysager

Une deuxième année de test du service de conseil architectural et paysager a été réalisée sur 2024. Celle-ci prévoit un conseil systématique sur les 25 communes pour les projets d'ensemble nécessitant un permis d'aménager et/ou concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation. Pour les permis de construire, il a été convenu d'élargir également à l'ensemble des 25 communes (contre 5 communes volontaires en 2023) mais avec un volume maximum de 15 conseils par an.

Le bilan 2024 est un peu plus favorable que 2023 avec un total de **8 projets conseillés** :

- 2 sur secteur d'OAP à Saint-Julien et Trézioux,
- 2 pour division foncière à Beauregard,
- 2 pour réhabilitation/extention/changement de destination à Fayet et Saint-Dier,
- 1 pour construction neuve suite au refus PC à Reignat,
- 1 pour potentiel foncier à Fayet.

Le coût du service pour ces conseils est de 6 850 € sur 2024, contre 3 850 € pour 4 conseils en 2023.

Projet KER AVEL

Il s'agit d'un projet porté par une famille de propriétaires d'une ancienne friche agricole au cœur de Chignat à Vertaizon. L'ambition est de valoriser ce foncier en un écoquartier. Le service urbanisme en partenariat avec le Grand Clermont et le CAUE 63 accompagne ce projet qui fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au sein du PLUH. Ce projet, par son montage et sa démarche partenariale portée par les propriétaires, bénéficie d'une forte valeur d'exemple pour d'autres OAP sur le territoire. Plusieurs rencontres et ateliers de travail ont eu lieu en 2024. Plus particulièrement, un « atelier flash », dispositif d'accompagnement du ministère de la transition, sur 2 jours les 25 et 26 avril, a permis de mobiliser de nombreux acteurs et des habitants voisins sur ce projet. D'autres rencontres notamment avec l'opérateur Assemblia ont permis d'avancer sur un scénario d'aménagement.

Bilan PLH

Lors du conseil communautaire du 26 février 2024 a été validé le bilan triennal de mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) qui intègre le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Cette pièce du PLUI constitue le programme d'actions et d'orientations de la collectivité en matière d'habitat pour la période 2020-2025. Il traite notamment des sujets suivants : amélioration de l'habitat, sensibilisation et conseil à la qualité architecturale et paysagère, gens du voyage.

Le bilan a été établi par le service urbanisme sur la fin d'année 2023 et le début d'année 2024. Il a fait l'objet d'un rapport complet (bilan qualitatif, quantitatif et financier) présenté au conseil et transmis aux services de l'État.

Vers une démarche de Plan de paysage de la vallée du Madet

Les services environnement, urbanisme/transitions et Pays d'art et d'histoire de Billom Communauté se sont associés aux partenaires de l'atelier d'urbanisme en Livradois-Forez (PNR LF et du CAUE 63) pour organiser une visite du site de la vallée du Madet.

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une réflexion engagée fin 2023 sur l'intérêt de mieux préserver et valoriser le site d'enjeu intercommunal.

La visite du 05/11, en présence des services et partenaires ainsi que des élus des communes concernées et un représentant de l'association de la vallée du Madet, a permis de clarifier les enjeux de ce site d'intérêt patrimonial majeur du territoire intercommunal. Cette rencontre a acté le principe de lancer une démarche de Plan de paysage et de préparer une candidature au prochain appel à projets dédié de l'État en 2025.



Service instruction des actes d'urbanisme

Avec la fin de la gratuité du service d'instruction de l'État, pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, un service ADS (Autorisation du Droit des Sols) a été créé par le Grand Clermont au cours du premier semestre 2015. En 2024, le bilan de l'instruction des actes d'urbanisme du territoire se décline comme suit :

57 certificats d'urbanisme	234 permis de construire	8 permis de démolir	21 permis d'aménager	870 déclarations préalables
---	---------------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------	--

Droit de préemption urbain

Pour mémoire, avec l'approbation du PLUH a été instauré un droit de préemption urbain sur l'ensemble des 25 communes sur toutes les zones U et AU du nouveau PLUH.

A partir du 1^{er} janvier 2022 a été mis en place le traitement dématérialisé des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) à l'échelle intercommunale.

En 2024, **466 DIA** ont été traitées par voie dématérialisée et **5 en papier** par les services de Billom Communauté, illustrant la dynamique du marché de l'immobilier du territoire.

Le Droit de Préemption Urbain (DPU) correspond à la possibilité d'acheter en priorité un bien immobilier mis en vente. Un tel droit est accordé aux communes ou Communautés de communes en vue de la réalisation d'opérations d'intérêt général. Les opérations concernées peuvent intéresser la politique locale de l'habitat, la construction d'équipements collectifs, le maintien ou le développement d'activités économiques, la lutte contre l'insalubrité, la constitution de réserves foncières, la sauvegarde du patrimoine, bâti ou non bâti, etc.

ECONOMIE



Porteurs de projets

En 2024, 8 porteurs de projets ont été accueillis et ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui contactent également le service économie, par mail ou par téléphone, pour obtenir des informations diverses sur le territoire uniquement. Les porteurs de projets sollicitent le service économie pour bénéficier d'un accompagnement technique, mobiliser les partenaires financiers, rechercher des subventions, un local ou un terrain.

Les projets accompagnés concernent :

- La recherche de locaux pour l'installation d'un commerce.
- La recherche de terrains pour des activités industrielles, artisanales, ou agricoles.
- Les besoins de financements pour des projets de création, développement ou reprise d'activités.
- Les besoins d'accompagnement technique pour les différentes étapes administratives de la création d'un projet.

Soutien de Billom Communauté aux structures d'aides aux entreprises

■ **L'ADIE** accompagne et finance les porteurs de projets dépourvus de capital, en vue de la création ou du développement de leur entreprise. En 2024, l'ADIE a :

- accueilli et renseigné 34 personnes pour un premier bilan professionnel,
 - octroyé des financements à 21 porteurs de projets pour la création ou le développement de leur entreprise, sous forme de micro-crédits professionnels d'un montant total de 60 667 €,
 - attribué des primes d'un montant total de 11 198 €.
- 49 % des personnes accompagnées vivent en-dessous du seuil

de pauvreté, tandis que 56 % sont des demandeurs d'emploi, 44 % bénéficiaires des minima sociaux et 61 % possèdent un niveau maximum BEP/CAP sinon inférieur. De ces personnes accompagnées, 44 % sont des femmes et 56 % des hommes.

■ Plateforme d'Initiative Issoire Brioude Sancy

Billom Communauté participe au financement de la **Plateforme d'Initiative Locale 2IBS**, via une cotisation annuelle. Une moitié est utilisée pour soutenir le fonctionnement de la PFIL, et l'autre moitié sert à abonder le fond de prêt d'honneur. La PFIL octroie des prêts d'honneur à 0 % pour des montants pouvant atteindre 25 000 € pour une durée maximale de 5 ans.

En 2024, 9 entreprises ont été accompagnées – pour un montant total de prêts d'honneur de 97 000 € et la création ou le maintien de 12 emplois directs. Communes d'implantation des projets financés : Billom, Bongheat, Chauvriat, Egliseneuve-près-Billom, Espirat, Mur-sur-Allier et Vertaizon.

■ Solidarité Paysans

Solidarité Paysans en Auvergne est une association de défense et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté. L'accompagnement s'inscrit dans une approche globale des difficultés (personnelles, familiales, économiques, techniques, financières et juridiques), dans la confiance, la confidentialité et le maintien des fermes chaque fois que cela est possible.

En 2024, Billom Communauté a octroyé un financement de 1 500 € à l'association, soit 300 € pour 5 ménages accompagnés.

Aide aux commerces

Billom Communauté a décidé de mettre en place pour l'année 2024,

un dispositif d'aide à la création et au développement du commerce et de l'artisanat avec point de vente en allouant une enveloppe annuelle de 20 000 € avec les mêmes critères d'attribution que la Région.

Le conventionnement avec la Région pour les aides économiques permet d'avoir un bon effet de levier pour soutenir les commerces de proximité notamment par le biais de l'aide dédiée. Le taux de financement est de 20% des dépenses éligibles comprises entre 10 000 et 50 000 € HT. Ce taux d'aide est porté à 25% des dépenses éligibles pour les entreprises labellisées Point relais La Poste. La Région demande une contrepartie de 10% minimum venant de l'EPCI, ce qui fait une subvention publique de 30% des dépenses éligibles.

5 demandes ont été validées par Billom Communauté pour un montant total de 7 581.44 € : 4 sur Billom et une à Saint-Jean-des-Ollières.

Réseaux

Billom Communauté participe au réseau Entreprendre en Livradois-Forez, qui vise à soutenir l'entrepreneuriat dans le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez. Ce réseau réunit chaque trimestre divers acteurs économiques (CCI, CMA, France Travail, etc.) pour échanger sur les projets en cours et coordonner leur accompagnement. Lors des réunions du comité technique, une dizaine de projets est présentée afin d'identifier les meilleurs leviers d'aide, tant techniques que financiers.

■ Morning Créa

Le 16 mai 2024, Billom Communauté et la CCI ont organisé à Billom un Morning Créa, un événement destiné aux porteurs de projets et entrepreneurs. Cette rencontre a permis de présenter les étapes clés de la création d'entreprise, avec l'intervention d'experts (experts-comptables, France Travail, banques) sur des sujets comme le financement, la formation, les aspects juridiques et sociaux, ou encore les prévisions financières.

Parc d'activités économiques

PAE de l'Angaud à Billom

La commercialisation est confiée par convention à Assemblia (renouvelée en 2024). Deux entreprises sont actuellement accompagnées par cette dernière pour des projets d'installation. Des travaux de finition en fonction de l'avancement de la commercialisation seront à prévoir.

ZAC des lattes à Mur-sur-Allier (Dallet)

La commercialisation est terminée et la convention de concession avec Assemblia a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2026. Il reste les travaux de finition à faire et qui sont dépendants de l'installation de la dernière entreprise, Daniel Moquet.

ZAC du gros chêne à Vertaizon

Mise en place d'un Relais d'Information Service (RIS) en entrée de la zone.



Les locaux commerciaux de proximité

Le Docteur Rioux, installée à Mur-sur-Allier (Dallet) depuis 1999 dans un local appartenant à Billom Communauté a donné son préavis de départ pour cause de retraite. Elle a terminé son activité au 31/12/2024. Des travaux seront à prévoir dès lors qu'un remplaçant.e pourra être trouvé.e.

Billom Communauté poursuit son partenariat avec la société de chasse de Mezel pour éradiquer les pigeons au château de Mezel. Le contexte immobilier a obligé le conseil communautaire à baisser le prix de vente du Château de 760 000 € à 710 000 €.

Le Pôle viande Puy-de-Dôme

Le Cd a officialisé le 29 avril 2024, la création d'une Société d'Économie Mixte Locale (SEML) relative à un Pôle viande Puy-de-Dôme afin de reprendre la gestion et l'exploitation de l'abattoir d'Issoire. Le Département espère, par le biais de cette démarche, contribuer à maintenir des filières économiques de proximité (valorisation de la viande en circuits courts), le maintien et le développement de l'élevage et ainsi disposer d'un abattoir à faible impact environnemental assurant le respect du bien-être animal.

L'investissement total pour la reprise de l'abattoir s'élève à 2,3 millions d'euros sur 2024-2025. Les principaux actionnaires sont le Département (64,8 %), la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire (20 %), ainsi que 12 actionnaires privés. Le capital est réparti en 10 000 actions de 100 €. Les EPCI intéressés acquerront des parts du capital détenu par le Département.

Ainsi, Billom Communauté a pris la décision lors du Conseil communautaire du 23 septembre 2024 :

- d'entrer au capital de la SEML,
- d'y investir 5 000 €, libérables en trois étapes (soit 50% à l'intégration, 25% en exercice N+1 et 25% en exercice N+2).

Transition / Développement durable

Atelier / accompagnement

Egalim

Dans le cadre de la poursuite de l'accompagnement des cantines scolaires sur les sources d'approvisionnement et la réduction des déchets, le SIBEM, le SIMI et l'école de Billom ont bénéficié de l'appui de Bio 63 pour aborder la question de l'approvisionnement. Une formation sur le menu végétarien (29 mai à Billom) a été mise en



place par Bio 63 afin de sensibiliser les cantinières aux enjeux nutritionnels et diététiques. Une rencontre entre les cantinières et maraîchers sur le territoire a été également organisée en octobre 2024 afin d'explorer des pistes de collaboration pour répondre à la demande des cuisines en produits bio locaux.

Concernant la gestion et la réduction des déchets, cette partie a été prise en charge par le SBA qui a mandaté le laboratoire Térana pour effectuer des diagnostics de cuisine sur les cantines des écoles de Billom, Chauriat et Vertaizon.

Projet d'éducation à l'alimentation durable

En janvier 2024, un appel à candidatures a été lancé pour accompagner les établissements scolaires dans l'éducation à l'alimentation durable pour l'année 2024/2025. L'objectif de ce projet est de promouvoir l'alimentation durable auprès du jeune public en leur permettant de comprendre la saisonnalité des fruits et légumes et la notion d'accès à la nourriture. Trois écoles (Billom, Chauriat et Reignat) et l'ACM de Pérignat ont été retenus, les animations et ateliers ont été réalisés par Anis étoilé, l'Assiette bleue orange, Passeurs de mots et la compagnie Mungo, dans le cadre de l'EAC.

Projet pôle de valorisation

Le SBA prévoit de créer un pôle de valorisation sur le territoire de Billom Communauté pour remplacer la déchetterie actuelle qui présente des problèmes de sécurité et de conformité. Ce nouveau site, axé sur le réemploi et le recyclage, vise à réduire les déchets non recyclables, tout en diminuant les coûts pour les usagers, protégeant l'environnement et garantissant la sécurité de tous. Il comprendra une boutique de réemploi, une matériauuthèque pour les matériaux de chantier, ainsi qu'un libre-service de compost et de broyat. 2 réunions ont eu lieu avec le SBA, les P'tites Pépites ainsi que la Régie de territoire des Deux Rives afin d'explorer des pistes de collaboration avec ces deux entités concernant la partie "boutique de réemploi".

La Communauté de communes a validé le 26 février 2024 l'implantation du futur pôle de valorisation dans la continuité du PAE de l'Angaud, ainsi que le prix de vente du terrain à 10 €/m² lors de la séance du 21 octobre 2024.



MOBILITES

Service Express Régional Métropolitain (SERM)

Consécutivement à la loi du 27 décembre 2023 relative aux SERM, 6 métropoles d'AURA se sont positionnées pour être labellisées par l'État dont Clermont-Fd à l'échelle du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne (PMCV) rejoint par la CC de St-Pourçain Sioule Limagne.

Qu'est-ce que le SERM ? : Une offre multimodale de services de transports collectifs publics, appuyée prioritairement sur un renforcement de la desserte ferroviaire, intégrant le transport routier à haut niveau de service, les réseaux cyclables et, le cas échéant, le transport fluvial, le covoiturage, l'autopartage et les transports guidés, ainsi que les gares et pôles d'échanges multimodaux

Avril 2024 : lancement de la démarche en Auvergne avec une gouvernance composée : de l'État, la Région, le PMCV (via l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central pour le secrétariat et l'animation) ;

+ une commission technique ad'hoc réunissant les 12 entités du PMCV + CC St-Pourçain Sioule Limagne

+ le « club des 5 AOM » : SMTC, RLV, SMTUT (Thiers), API et Vichy Co + les EPCI commanditaires de l'enquête ménage SMTC, dont Billom Communauté.

Une étude, sur 18 mois, portée par SNCF réseau et SNCF gares et connexions a été lancée pour Clermont qui comportera 4 volets :

1. La définition et enjeux des mobilités avec notamment un diagnostic sur tous les types de mobilité.
2. L'exploitation du ferroviaire.
3. La prévision des trafics.
4. Les gares et la multimodalité.

Des ateliers et groupes de travail se sont réunis en mai et juin 2024 (participation de G. Guillaume et JP. Buche pour les COPIL et de S. Vergniaud) :

- 2 COPIL,
- 2 COTECH avec environ 35 participants (techniciens EPCI, Cd, Région, associations telles qu'Orbimob...),
- 3 groupes de travail des techniciens du PMCV.

Au cours de ces réunions, SNCF et Egis ont fait un premier état des lieux du ferroviaire, il y a eu un travail par tronçon ferré sur les enjeux, les freins, les besoins... (pour nous sur la ligne Clermont-Thiers) et un 2^{ème} travail a été amorcé sur les besoins en termes de dessertes routières avec les cars région.

Un dossier MINUTE a été envoyé au Ministère en juin - afin de candidater à la labellisation « SERM »- et contenait :

- l'intention commune de déployer un SERM,
- le périmètre envisagé à date,
- la gouvernance partagée : rôles envisagés pour les différents maîtres d'ouvrage, modalités envisagées pour la gouvernance entre autorités organisatrices et co-financeurs,
- les études réalisées et/ou engagées et les prochaines étapes.

Le dossier a été retenu par l'État fin juin. Il a donné son autorisation pour que la Société des Grands Projets accompagne le territoire, conjointement avec SNCF réseaux, pour élaborer la phase de préfiguration du projet de SERM Clermontois.

La Région va lancer ses marchés pour le ferroviaire et que celui pour l'ex Auvergne sera le premier ouvert à la concurrence en décembre 2028 ; la Région nous annonce déjà que cela devrait être profitable pour la ligne Clermont-Thiers qui est déjà ciblée pour être celle à renforcer en matière de fréquence.

TRANSPORT DES USAGERS

Transport pour se rendre au marché de Billom

Ce service a été mis en place en 2013 pour desservir le marché de Billom tous les 15 jours. Depuis 2023, il est subventionné par la Région, dans le cadre d'une convention de délégation du TAD à hauteur de 50 % du coût résiduel.

Trois entreprises de transport assurent :

- Une ligne directe avec un arrêt pour les communes de Beaugard-l'Évêque, Vertaizon, Vassel, Bouzel, Espirat, Reignat.
- Une ligne directe avec un arrêt pour les communes de Chas, Chauriat, Dallet, Mezel, Pérignat/Allier, St-Bonnet/Allier.

Pour ces deux lignes, le tarif est de 2 € le trajet soit 4 € l'aller-retour et c'est sans réservation. Un transport à la demande (TAD) à partir du domicile (sur réservation) pour Billom, Bongheat, Egliseneuve, Estandeuil, Fayet-le-Château, Glaine-Montaigut, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, St-Dier-d'Auvergne, St-Jean-des-Ollières, St-Julien-de-Coppel, Trézioux : tarif de 3 € le trajet soit 6 € l'aller-retour.

Fréquentation 2023/2024

235 passagers (86 personnes pour le TAD et 149 pour les lignes directes). La dépense s'élève à 11 947,01 €. La billetterie à 869 € et le Conseil régional a versé 5 858,58 €, soit un coût résiduel de 5 219,43 €. Les réservations de taxi sont à faire auprès de Billom co.

La CC prend en charge le transport des scolaires au centre aquatique communautaire

Une consultation (liée aux réservations de bassins des écoles ou regroupements), comprenant 14 lots différents sur les quatre périodes que comporte l'année scolaire au centre aquatique, a été faite en juillet 2024 pour l'année scolaire 2024/2025. Le prix moyen par trajet est de 129,93 € TTC pour l'année 2024/2025.

Au CFU 2024, cela a représenté une dépense de 32 620,04 € soit une augmentation d'environ 4 % par rapport à 2023.

Enquête ménage EMC2

En 2022, la CC s'est engagée dans une enquête ménage portée par le SMTC à l'échelle de 11 EPCI du 63. Les premiers résultats ont été présentés en mars 2024. Quelques chiffres clés sur l'EPCI :

- Une motorisation très supérieure à la moyenne (1,67 voiture/ménage contre 1,33 sur l'ensemble du périmètre enquêté) et une forte part de ménages multi-motorisés.
- Un équipement en vélo (1,4/ménage) supérieur à la moyenne (1,1).
- 77 886 déplacements réalisés par les habitants de BC un jour moyen de semaine (85 100 en 2012), soit environ 3,30 déplacements / j / personne de 5 ans et plus (baisse de 15 % / 2012), baisse qui s'observe sur d'autres territoires en France mais pas de cette ampleur.
- Moins d'immobiles (9%) qu'en 2012 (12%), à mettre en lien avec la faible part des personnes âgées.
- 59 minutes en moyenne sont consacrées aux déplacements quotidiennement par un habitant de Billom Co, (contre 51 en 2012), c'est l'un des EPCI où un déplacement prend le plus de temps.
- 31,2 km parcourus en moyenne / j / hab de BC, (contre 29,1 en 2012), ce qui est plutôt haut par rapport à la moyenne du périmètre total.
- Une part modale de la voiture stable depuis 2012 mais un usage de la voiture qui baisse alors qu'il y a aussi une légère baisse de la marche.

Tous ces résultats feront l'objet de communication grand public en 2025.

Rencontre avec les associations mobilités

■ **Orbimob** : après une 1^{ère} rencontre technique (JP. Buche et S. Vergniaud) fin 2023 avec cette association qui travaille sur un double défi : éduquer aux enjeux/solutions de la mobilité de demain et résoudre la problématique territoriale Clermont Auvergne Massif central, une réunion a eu lieu en avril 2024 avec le bureau et les membres de la commission mobilités.

Patrick OLIVA (président), François Pelletier (membre) et Frédéric Faucon (enseignant chercheur – géographe) ont présenté leurs objectifs en matière de projets de mobilité, notamment sur la croix ferroviaire (point central Clermont-Fd) avec deux objectifs :

- un projet qui réutilise les lignes existantes,
- réactiver les gares et lignes fermées.

Orbimob souhaite également travailler avec des collectivités volontaires sur la réouverture de ligne mais sur un processus expérimental et innovant avec trois axes : faire du « pas cher », malin et reproductible.

L'association a notamment identifié la ligne Vertaizon-Billom comme pouvant répondre à ces objectifs, où il serait possible d'investir pour l'avenir tout en innovant. Elle insiste sur le fait d'intégrer, dans les choix, les facteurs environnementaux (baisse de la circulation, baisse des accidents, baisse du bruit...)

■ **Association pour le développement des transports collectifs sur Billom et ses environs** : à sa demande, G. Guillaume, JP. Buche et S. Vergniaud ont rencontré, en octobre 2024, le président et des membres de cette nouvelle association créée en mai 2024. Ces derniers ont fait part des ambitions soutenues par le collectif pour le territoire, à savoir le développement de liaisons de bus pour rabattre sur Billom d'où ils souhaitent le retour du train pour se rendre sur la métropole.

Renforcement des lignes Inter-urbaines

Le 6^{ème} aller-retour initialement prévu en 2023 sur la ligne P 23 Billom-Clermont (qui n'avait pas pu être mis en place faute de chauffeur) est effectif depuis septembre 2024.

Par ailleurs, la CC a fait un courrier à la Région en février pour demander la création d'une ligne Billom-Cournon en arguant notamment que :

- notre territoire souffre d'un maillage du réseau de bus encore très insuffisant pour satisfaire aux besoins de déplacements de ses habitants,
- la fréquentation automobile de la RD 212 était très importante,
- que dans le SCoT du Grand Clermont, la ville centre de Billom a été identifiée comme l'un des sept pôles de vie structurants mais aussi le seul comme n'étant pas pourvu de gare ferroviaire.

Au 31/12, la CC n'avait toujours aucune réponse.

Halt Ô Stop

Engagé en 2023, ce projet de service d'auto-stop organisé s'est concrétisé sur le territoire intercommunal par la pose à l'automne 2024 de 12 panneaux. La priorité a été mise sur la structuration d'une véritable ligne d'auto-stop organisée sur les axes principaux de l'EPCI en direction de la métropole clermontoise.

Les mobiliers urbains Halt Ô Stop ont été installés sur les communes de St-Dier, Estandeuil (chez Malaga), St-Julien-de-Coppel, Vertaizon (Chignat), Mur-sur-Allier et Pérignat-ès-Allier, en complément des 4 panneaux existants sur la commune de Billom. Une première série d'actions de communication a été également menée pour faire connaître ce service.



EQUIPEMENT SPORTIF



CENTRE AQUATIQUE



Rapport détaillé consultable au
siège de Billom Communauté

CARACTÉRISTIQUES :

- 1 bassin sportif de 375 m²,
- 6 lignes d'eau de 25 m, profondeur de 1,20 à 2,00 m,
- 1 bassin d'apprentissage de 80 m², profondeur de 1,20 m, jets massants,
- 1 patageoire de 18 m², profondeur de 10 à 25 cm,
- 1 aire de jeux d'eau extérieure,
- 2 toboggans extérieurs.

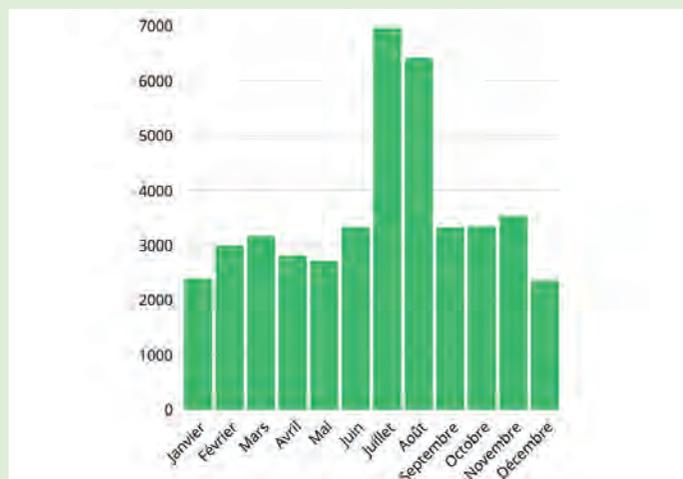
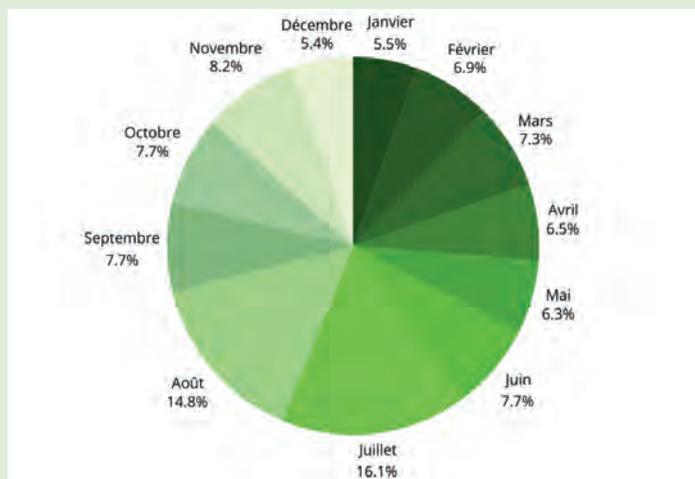
LE SERVICE DU CENTRE AQUATIQUE COMPREND :

- 1 directeur,
- 6 ETAPS-MNS,
- 2 apprentis MNS depuis octobre,
- 6 agents accueil / entretien.

Fréquentation

La mise en place du plan de sobriété énergétique en 2023 a entraîné une baisse de fréquentation sur les 6 premiers mois de l'année 2024 (les usagers fonctionnent sur l'année scolaire). Le second semestre a vu le nombre d'usagers repartir à la hausse.

La fréquentation scolaire est stable à 29 152 en 2024 (29 279 en 2023).



Consommations

Les derniers travaux ont été réalisés en novembre 2023 avec le raccordement des panneaux photovoltaïques. L'année 2024 est la première année de fonctionnement intégrale du MGP.

Zoom sur les consommation d'énergie en rapport à l'exercice 2024 en prenant 2022 comme année de référence :

- Pour le gaz, **-26,11 %**, soit 50 000 € de dépenses évitées.
- Pour l'électricité, **-29,53 %**, soit 208 000 € de dépenses évitées.
- Pour l'eau, **-38 %**, soit 94 litres d'eau par baigneur économisés.

Fourniture d'énergie en 2024 :

- Par la PAC : 325 319 kwh fournis pour une consommation de 88 891 kwh soit un COP de 3,66.
- Par les panneaux photovoltaïques : 21 959 kwh fournis soit 4,37 % de la consommation totale.



80 734

usagers



336

jours d'ouverture



3 090

heures d'ouverture

Animation particulière

Du 23 au 26 juillet dans le cadre de l'été culturel, nous avons accueilli en collaboration avec les services jeunesse (Marie-Noëlle Escuriet) et culture (Chloé Taris) le groupe de percussions aquatiques « Duo d'eau ». Environ 200 enfants de 5 ACM et des groupes de personnes en situation de handicap ont participé à des jeux musicaux, des animations autour de l'eau, des escape games, etc.

Pendant les vacances scolaires, le service jeunesse et le centre aquatique de Billom Communauté organisent pour les jeunes à partir de 10 ans des soirées ludiques animées (19h/20h30).

Cette action permet aux jeunes des différentes communes de se rencontrer. C'est aussi un moyen pour le service jeunesse de faire passer des informations aux jeunes. 5 soirées, avec une moyenne de 55 jeunes.

Aisance aquatique

La principale nouveauté scolaire cette année est la mise en place d'un stage « massé » pour les maternelles à la demande de la conseillère pédagogique de circonscription : l'aisance aquatique.

Ce stage a eu lieu du 24 juin au 05 juillet pour 9 classes des écoles de Mezel, Egliseneuve, Chauriat et Lezoux. 1 376 enfants sont ainsi venus 8 fois sur la période.

Etape fondamentale pour débiter le parcours de formation d'un nageur sécurisé, l'aisance aquatique s'adresse aux non nageurs. Elle est à distinguer de l'apprentissage des nages codifiées. C'est une première expérience positive de l'eau qui fonde la capacité à agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique. Elle se distingue par un apprentissage lors de séances groupées sur une période courte (répartie sur une ou 2 semaines), sans matériel d'aide à la flottaison, et directement en grande profondeur, où l'enfant n'a pas pied.

Marché global de performance

En 2021, un marché global de performance (mis en place grâce au soutien technique de l'**Aduhme**, avec la société **Sf2e** comme assistant à maîtrise d'ouvrage) a été attribué à l'entreprise Dalkia pour 10 ans. Le marché comprend l'entretien et la maintenance de l'équipement, la fourniture de l'énergie, les travaux de réparation prévus ou imprévus ainsi que la fourniture des produits spécifiques indispensables au traitement de l'eau. La prestation a débuté en novembre 2021.

Ce marché doit, sur une **durée de 10 ans**, permettre une **réduction des consommations de 30 % et un investissement sur des énergies « propres »**.

C'est l'occasion d'optimiser fortement et dans la durée, les consommations et les charges de fonctionnement.

Nécessaires à la mise en œuvre du MGP, des travaux de rénovation énergétique (notamment nouvelle chaudière à condensation au gaz naturel, optimisation de la pompe à chaleur géothermique, installation solaire hybride) ont été programmés sur deux ans, pour un montant de près de **500 000 € HT** financés à 57 % par l'État et le Conseil départemental. Ces actions de performance énergétique se sont concentrées sur l'efficacité énergétique, la récupération de chaleur et la régulation de l'usage des systèmes / leur asservissement (dont hydraulité). Elles sont adossées à un plan de comptage très développé et une GTC qui permettent de suivre en permanence le comportement de la piscine et d'ajuster la conduite.

Une réunion trimestrielle entre tous les partenaires (Dalkia, Aduhme, AMO, CC) permet de faire un bilan d'exploitation et de fonctionnement.

Un bilan des deux premiers exercices a été présenté en conseil communautaire le 27 mai.

Sur le deuxième exercice, les objectifs ont été dépassés de 28,3 % en terme d'économie d'énergie (les objectifs étaient de 1 205 MWh, le réel atteint 864 MWh).



S O C I A L

SANTÉ

Une antenne maison sport-santé

L'année écoulée a été marquée par les Jeux Olympiques qui ont agi comme un véritable catalyseur pour la Maison sport santé et son action sur le territoire de Billom Co. Cet événement a permis de faire évoluer le regard porté sur le sport et de renforcer le concept de « sport santé » comme un pilier du bien-être individuel et collectif. Deux ans 1/2 que la maison sport santé fonctionne et multiplie les actions principalement auprès des jeunes et des publics défavorisés. 2024 a révélé une réalité préoccupante : **la vulnérabilité croissante de certains bénéficiaires**. C'est pourquoi la MSS a intensifié ses efforts pour accompagner au mieux ces publics fragilisés.

Un COTECH s'est réuni en juillet avec des élus, l'ONAPS puis un COPIL en janvier au cours duquel étaient présents les élus, la CPTS, l'ARS, le SDEJ, la Maison des solidariés, la DRAJES. Ces temps d'échanges permettent de définir les actions à venir avec toujours, en fil conducteur, les orientations issues du diagnostic initial.

On compte :

- La réalisation de 35 tests de condition physique en 2024 (soit 165 depuis mi 2022) pour des personnes ayant des problématiques de santé (ALD et maladies chroniques).
- 18 personnes qui ont rejoint un atelier passerelle (59 séances réalisées sur Billom et Egliseneuve par des prof APA).

Récré olympique : sensibilisation à l'activité physique et la lutte contre la sédentarité au sein du collège de Saint-Dier en partenariat avec Bi'Kigai.

Gaël Le Boudouil et Laëtitia Lasherme sont intervenus durant 2 mois à raison de 2 séances par mois. 152 élèves sur 171 ont été touchés, soit 7 classes sur 8. Les jeunes se sont montrés attentifs, participatifs et ont démontré une bonne compréhension des enjeux liés à la sédentarité. Le public féminin, initialement moins réceptif, s'est rapidement investi dans le projet. Malheureusement, malgré les efforts des



intervenants, l'équipe éducative ne s'est pas suffisamment impliquée dans le projet, notamment dans l'encouragement des ados.

Participation de la MSS aux « Semaines d'information à la santé mentale » avec une participation de 58 personnes sur les secteurs de Billom, Chauriat et St-Dier.

Cette action s'est faite en partenariat avec le PAH de Billom co avec l'organisation de courses d'orientation qui ont combiné découverte du patrimoine, activité physique et sensibilisation à la santé mentale avec comme fil conducteur la cohésion du groupe.

Formation à l'attention des professionnels des structures petites enfances du territoire (multi-accueils et RPE).

Elle visait à outiller les personnels pour la mise en place de projets de promotion de l'activité physique et de réduction du temps de sédentarité chez les tout-petits.

Remobilisation par l'activité physique du public éloigné de l'emploi en collaboration avec la Maison des solidarités, l'épicerie solidaire, la Régie des Deux Rives et l'API de Cournon.

20 bénéficiaires ont participé à des séances hebdomadaires

d'activités sportives en intérieur et extérieur parmi elles, 7 ont repris un emploi (CDI, CDD ou interim ou structure d'insertion par l'activité économique). Ces temps sont aussi ceux d'un partage convivial et ont contribué à créer de nouvelles dynamiques ou un mieux-être, pour des personnes souvent isolées, voire déprimées.

Participation de la MSS aux « journées souffle » de novembre organisées par la CPTS avec 77 tests de condition physique réalisés.

Ces actions en matière de prévention, de dépistage et d'accompagnement contribue à améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Les sentiers de la forme à Mur-sur-Allier.

La commune s'est lancée dans un projet global en vu de créer un environnement propice à l'activité physique, accessible à tous. En combinant incitation douce, découverte du territoire et accès facilité aux équipements sportifs, ce projet contribue à créer une culture du mouvement.

Ces actions ont pu être réalisées grâce aux 15 000 € apportés par la DRAJES pour 2024.

La participation de 20 000 € au DALHIR pour le poste du coordonnateur a été renouvelée pour 2024.

Contrat Local de Santé

Depuis 2020, Billom Communauté s'est engagée dans un CLS aux côtés d'Ambert Livradois-Forez et Thiers Dore et Montagne. Un coordinateur, Fabrice BRETEL assure l'animation de cet outil qui permet à la fois de consolider les partenariats locaux et de soutenir les dynamiques et actions locales en matière de santé.

Le CLS a été renouvelé pour la période 2024-2028 autour de 7 axes :

- 1 - Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé dès le plus jeune âge.
- 2 - Développer les actions en faveur de la santé mentale.
- 3 - Accompagner les soins de proximité.
- 4 - Réduire les inégalités de santé pour les personnes en situation de précarité.
- 5 - Accompagner le vieillissement de la population.
- 6 - Valoriser l'environnement et le cadre de vie comme déterminants de la santé.
- 7 - Transversal : coordination du CLS.

Médiation en santé

API Association (Billom Co, Les Martres de Veyre, Vic-le-Comte et Cournon) répond aux besoins des personnes en difficulté d'insertion, cumulant des freins d'accès à l'emploi. L'association propose des actions d'accompagnements adaptés, thématiques afin de favoriser et rendre possible un retour à l'emploi pour des publics adultes en grande difficulté. Billom Co participe à l'action médiation santé depuis 2023.

En 2024, 59 personnes ont bénéficié de l'action avec la médiatrice dont 30 de Billom Co (73 % de la ville de Billom). 34 % des actions concernent un accompagnement de la personne à une consultation médicale, 27 % concernent des planifications de rdv médicaux puis viennent ensuite des visites à domicile, des contacts directs avec des médecins, de l'aide, ou encore des planifications de transports et d'hospitalisation.

Les faits marquants en 2024 :

- Construction d'outils et création d'ateliers collectifs santé : « Mois sans tabac » et « M'ta santé ».
- Mise en place d'un groupe de travail avec Thiers et Ambert dans le cadre du CLS pour éviter l'isolement des 3 médiatrices issues des 3 EPCI (ALF, TDM et BC).
- Participation aux développements des partenariats : CPTS, plateforme médico-sociale sur Billom, les maisons des solidarités, les associations d'accompagnements diverses.
- Installation dans un nouveau local à BILLOM (prêté par la Mairie).
- Difficultés de trésorerie de la structure qui impactent fortement l'activité et qui diffèrent le recrutement du médiateur à décembre.
- Une adhésion croissante des médecins à ce service qu'ils prescrivent ou saisissent.



La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Après 18 mois de travail pour élaborer son projet et mettre en place sa gouvernance, la CPTS a pu se consacrer en 2024 au déploiement de ses actions. Grâce à ses 72 adhérents, sa coordonnatrice recrutée en janvier, et un travail d'équipe auquel se sont associés le coordonnateur local de santé et celui de la maison sport santé, les actions suivantes ont vu le jour :

- L'implication forte des médecins pour accueillir une nouvelle patientèle a permis à de nombreux patients, avec des maladies chroniques, de (re)trouver un médecin traitant.
- 95 personnes ont pu bénéficier de dépistages (cancers du sein, colorectal et de l'utérus), lors des deux journées délocalisées à Billom et Murs-sur-Allier.
- 150 élèves de 4^{ème} ont été sensibilisés aux addictions.
- Avec une augmentation importante des orientations par des médecins, 35 nouvelles personnes ont pu pratiquer des séances d'activité physique adaptée pour mieux vivre avec leurs pathologies et renforcer l'efficacité de leurs traitements.
- Prévenir les maladies cardio-vasculaires ou éviter leur aggravation, en devenant acteur de sa santé : c'est l'objectif que se donne une équipe territoriale de 14 professionnels de la santé engagée fin 2024 à se former en éducation thérapeutique du patient.

En juillet, Stéphanie Vergniaud est intervenue auprès des adhérents lors d'une réunion d'interconnaissance à Montmorin, afin de présenter le territoire et surtout les services à la population portés par Billom Co qui sont facteurs d'attractivité pour la venue de nouveaux professionnels.

Centre de consultations

La Communauté a délibéré pour apporter une aide de 10 000 € complémentaire au fonds de concours de 20 000 € pour financer les acquisitions de matériel/mobilier du centre qui devrait s'installer dans l'enceinte de l'hôpital de Billom.

GENS DU VOYAGE

L'AIRE D'ACCUEIL

Les équipements (une aire d'accueil et un terrain familial adjacent) datent de 2007 et sont situés à Billom.

10 emplacements, soit 20 places caravanes.

Emplacement : **150 m²**, un **bloc sanitaire** (douche et wc), un **auvent avec évier**.

Tarifs de location (depuis le 1^{er} septembre 2023) :

- **1 € par jour** par résidence mobile,
- **0,50 € par jour** par résidence mobile supplémentaire.

Fluides : le tarif de l'électricité est identique sur toutes les aires du département (il a été augmenté à 0,15 € /kwh début 2023), le tarif de l'eau varie.

Mode de gestion

Depuis le 26 octobre 2009, l'entretien général et le suivi technique de l'aire sont confiés à un prestataire. Pour la période 2023-2025 il s'agit de la société SG2A l'Hacienda / Sercol.

Le coût de la prestation de gestion et d'entretien pour 2024 s'est élevé à 60 488 € TTC (dont 48% pour la gestion et 52 % pour l'entretien - y compris celui du terrain familial). L'Etat (Aide au Logement Temporaire) et le Cd 63 ont apporté leur soutien financier à hauteur de 37 845 € (calculée en partie en fonction de la fréquentation).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Billom Communauté est signataire de la convention financière annuelle relative à la gestion, au fonctionnement et au suivi de l'aire d'accueil, avec l'État, le Conseil départemental et le gestionnaire.

Auparavant, seul ce dernier était signataire et reversait ensuite l'ALT2 à la Communauté. Quelques travaux, comme le changement d'un chauffe-eau et la réparation de bacs de douches, ont été réalisés en 2024, en sus de l'entretien courant et quotidien assuré par Sercol.

Dispositif de soutien aux projets privés

Le conseil communautaire du 27 janvier 2020 a décidé de mettre en place un dispositif pour encadrer les accompagnements de projets privés. Les modalités sont les suivantes :

- Enveloppe d'environ 10 000 € par an.
- Se limiter à un ou deux projets par an.
- Le projet doit être issu d'un partenariat : commune / famille / AGSGV / CC.
- Le bureau a délégation pour la décision.

Un dossier instruit en 2022 sur la commune de Pérignat-ès-Allier, pour la création d'un équipement léger réversible, nécessaire à l'accueil et l'habitat d'une famille, a donné lieu au versement en 2024 d'un fonds de concours de 5 177 € au SEAT, maître d'ouvrage du projet.

Terrain familial locatif public

Le deuxième équipement de ce type (après celui de Billom qui existe depuis 2007) a été créé pour une famille de Vertaizon, installée sur un site public pollué depuis de nombreuses années.

Le terrain d'environ 570 m² mis à disposition par la commune, classé en STECAL au PLUH, situé rue des marronniers à Vertaizon, présente 4 emplacements.

Les travaux se sont déroulés de juin 2023 à février 2024.

La réception des travaux et l'installation de la famille ont eu lieu fin février.



Schéma départemental

La CC s'inscrit dans le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme, adopté dans le cadre de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, révisé une première fois en 2012.

Le conseil communautaire du 23 janvier 2023 a donné un avis favorable au schéma 2023-2028.

Il affiche 4 priorités afin de permettre d'accompagner les modes de sédentarité et d'itinérances choisis, de créer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle et de mieux communiquer, sensibiliser et former. Ces priorités se déclinent en 15 objectifs et 36 actions. Il réaffirme le principe d'un opérateur départemental d'appui à sa mise en œuvre, fonction actuellement exercée par l'AGSGV 63. La réalisation de 12 terrains familiaux locatifs publics (ou équivalents) sur Billom et Vertaizon ou bien communes limitrophes, est prescrite pour Billom Communauté

En 2024, Tony Bernard, Président de l'AGSGV et Isabelle Vallée, Vice Présidente du Cd sont venus rencontrer les élus de Billom Communauté, pour échanger sur la mise en œuvre du schéma et entendre leurs besoins en matière de gestion des équipements. Ils ont évoqué une réflexion autour de deux structures, l'une pour le suivi et l'animation du schéma et l'autre qui pourrait être un syndicat mixte pour la gestion des équipements.

Le caractère obligatoire de la mise en œuvre des projets socio-éducatifs sur les aires d'accueil a été rappelé lors d'une réunion des techniciens au mois de décembre. La volonté des EPCI à s'engager dans ces démarches conditionnera désormais l'aide financière du CD (à partir de 2025).

COMMUNICATION

Côté communication, la CC et ses différents services ont continué **les publications**, auxquelles s'ajoute une bonne **présence médiatique**, notamment du service culture, dont voici quelques exemples :

- De nombreux articles de presse sont publiés tout au long de l'année : « Puy de Dôme en mouvement », « La Montagne », « Zap », « Info magazine », « Semeur hebdo », « La gazette », journaux communaux, Mag de Billom Co. Par exemple, plus de 45 articles concernant le PAH ont été publiés dans La Montagne et le Semeur Hebdo.

- Réseaux sociaux : des publications très régulières et très suivies sur la page Facebook, Instagram et Twitter.
 - Communication de nos partenaires : écoles, collèges, Conseil départemental, DRAC, Région, Rectorat, etc.
- Les communes relaient également nos informations sur leurs applications.

Sur les réseaux sociaux

- Facebook : 2 892 abonnés
 - Youtube : 117 abonnés
 - Instagram : 1 133 abonnés
- compte utilisateur : @billomco

Sur le site

www.billomcommunaute.fr

- **43 614 visiteurs** (+ 10,9 %) en provenance à 95 % de France. 50 % des visiteurs quittent le site après avoir consulté une page. 60 % des visites ont eu lieu via un smartphone.
- Environ 50 % des visites sont en rapport avec le centre aquatique.
- **90 061 pages vues** (+ 89 %),
- temps moyen de visite : **1,25 mn** (- 7,6 %).

La vidéo, un outil de valorisation et de partage

Bi'kigai a publié une trentaine de vidéos. Il s'agit de vidéos teaser (annonce d'événements), aftermovies (compte-rendu d'événement), mini-films ou reportages.

Les 6 épisodes du documentaire sur les cours d'eau du Litroux et du Jauron sont toujours fortement utilisés par le service rivières. L'année 2024 a permis de tourner les images et interviews d'une nouvelle série de vidéos sur les travaux en rivière. Les vidéos sortiront en 2025.

Le Mag'

Après une année avec la publication de 2 numéros en raison de contraintes budgétaires, le Mag a retrouvé sa périodicité et trois numéros ont été réalisés en 2024. Ils ont abordé les sujets suivants : les problématiques de la santé, les finances, l'habitat, l'environnement, la jeunesse, le patrimoine, l'école de musique, la culture...

Imprimés à 13 000 exemplaires chacun, ils ont été distribués dans les 11 000 boîtes aux lettres du territoire et également diffusés via les services communautaires et les mairies.

Un problème récurrent de distribution (certains hameaux, quartiers ne sont pas fournis par cette livraison) nous oblige à réfléchir à un changement de prestataire pour 2025.

Conception et impression : Cavanat

Rédaction : Well'Com



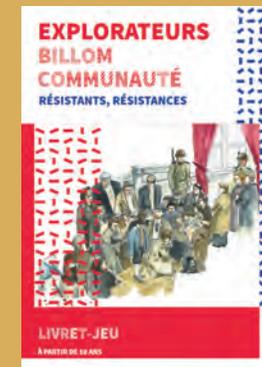
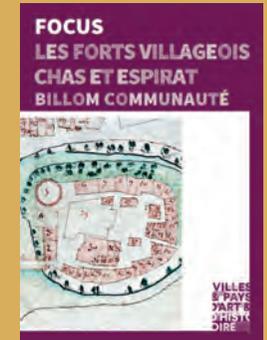
Communication avec le PAH

De nouvelles publications ont été réalisées en 2024 :

- Focus sur les forts villageois (en 500 exemplaires).
- Focus sur l'ancienne église de Vertaizon (en 800 exemplaires).
- Explorateurs (en 600 exemplaires)

Des affiches en interne ont été produites pour chacun des rendez-vous 2024, dans le respect de la charte graphique des VPAH.

1 200 exemplaires des programmes de la Fête de la Nature et des JEP, ainsi que 150 affiches.



ANNEXES

Les compétences

Les compétences de Billom Communauté se définissent de la façon suivante (CF article 2 des statuts). L'intérêt communautaire a été défini par délibération du 26 septembre 2022, indiqué par la couleur bleu dans le texte.

Au titre des compétences obligatoires

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, le schéma de cohérence territoriale et le schéma de secteur, le plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Intérêt communautaire :

- ZAC d'intérêt communautaire si elles sont d'1,5 hectares minimum et d'un seul tenant,
- établissement d'un projet cohérent de développement du tourisme et de loisirs en lien avec Mond'Arverne Communauté dans le cadre et les limites fixés par les statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement Touristique (SEAT) constitué entre les deux communautés.

2 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,
Liste des ZA (délibération n°112 bis du 25 septembre 2017) : Bas du Chambon, Machal, Les Lattes à Dallet ; Les assats à Mezel ; Le pointé, Les plaines 1 à Pérignat-ès-Allier ; Secteur d'activités rue de l'artisanat, L'Angaud à Billom ; Le gros chêne à Vertaizon.

Intérêt communautaire:

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, sont d'intérêt communautaire les équipements ci-après :

- le multiple rural de Chauriat – deux locaux commerciaux situés au Rampeau à Pérignat-ès-Allier et deux locaux professionnels situés Square Charles de Gaulle à Dallet (réalisés par l'ex CC Mur-ès-Allier),
- les actions de développement : mise en place d'actions d'information ou de procédures en direction du tissu économique en veillant au maintien et au développement de l'activité économique existante, faciliter les transmissions d'entreprises et la formation des acteurs économiques, favoriser la création d'activités économiques nouvelles notamment en liaison avec les activités existantes, participation à différents réseaux d'accueil de porteurs de projets,
- maintien de services à la population, de commerces de proximité et d'artisanat liés aux métiers de bouche (boulangerie-pâtisserie, épicerie).

Ces actions de développement seront d'intérêt communautaire dès lors qu'elles rempliront les critères suivants :

- absence de commerces ou d'activités artisanales correspondant au projet dans la commune d'intervention,
- carence de l'initiative privée pour satisfaire des besoins identifiés,
- le projet portera sur les communes de moins de 500 habitants
- Réalisation obligatoire d'une étude de faisabilité économique et de viabilité.

3 - GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement, à partir du 1er janvier 2018.

4 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

5 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Au titre de compétences supplémentaires

La Communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

6 - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

7 - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Intérêt communautaire :

- suivi, entretien et aménagement de l'ENSIL : mise en œuvre du plan de gestion relatif à l'Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale « Puy de Mur et Puy de Pileyre » dans la limite exclusive des parcelles délimitées par le périmètre de la labellisation par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
- autres missions relevant du Grand Cycle de l'Eau pour l'animation du Contrat territorial Dore, conformément au 12° de l'alinéa I l'article L211-7 du code de l'environnement à savoir :
 - l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation,
 - la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (et notamment l'animation du contrat territorial Dore),
- la mise en œuvre ou la participation à des actions visant la gestion qualitative ou quantitative de la ressource en eau,
- la mise en œuvre ou la participation à des actions de protection de l'environnement (amélioration de la connaissance sur la biodiversité, valorisation des espèces, ...),
- la mise en œuvre ou la participation à des actions d'animation foncière en vue de la préservation de la dynamique fluviale.

8 - Politique du logement et du cadre de vie

Intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire, au titre de la politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

- les opérations réalisées ou en cours de réalisation (y compris la

garantie d'emprunt) sur l'ex CC de Mur-ès-Allier, figurant dans le tableau ci-après :

Chauriat	Ilot Sainte Marie	8
	Le baillage	3
	Ilot des caves	6
	Le presbytère	5
Dallet	Square Charles de Gaulle	6
	Le couvent	3
	Les remparts	4
Mezel	Le parc	10
Pérignat-es-Allier	Le rampeau	10
Saint-Bonnet-lès-Allier	Le bourg	2

- la mise en oeuvre d'un PLH et d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG) avec versement d'aides aux particuliers le cas échéant : notamment aides pour des travaux d'amélioration du confort. la CC agira pour inciter et mobiliser les bailleurs sociaux à intervenir dans les communes du territoire.

9 - La politique de la ville

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, dispositifs locaux de prévention de la délinquance, programme d'actions définis dans le contrat de ville.

10 - Création, aménagement et entretien de la voirie

Intérêt communautaire :

- les voiries d'accès aux zones d'activités,
- les voiries d'accès aux châteaux classés monuments historiques ouverts au public,
- la voirie d'accès à la déchetterie de Billom,
- la voie verte le long de l'Allier.

11 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Intérêt communautaire :

Est d'intérêt communautaire en matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la piscine communautaire.

12 - Action sociale d'intérêt communautaire

Assurer la coordination et l'animation de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF en partenariat avec les différents partenaires, les communes et syndicats intercommunaux qui gèrent les RPI.

Politique en faveur de la petite enfance

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire :

- Gestion d'un relais petite enfance (RPE).
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents.
- Gestion d'un guichet unique mode d'accueil via le relais petite enfance.
- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil.
- Etablir un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

- Soutenir la qualité des modes d'accueil :

- Gestion du multi-accueil des « Pitchouns du Jauron ».
- Soutien au multi-accueil à gestion parentale « Les Petits Dômes » à Glaine-Montaigut.

Politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse

- Mettre en place des outils contribuant à l'information, l'accompagnement des accueils péri et extra scolaires gérés par les communes ou syndicats intercommunaux.
- Accompagnement des jeunes de 12-25 ans dans une démarche de projet et dans leur engagement citoyen, mise en place d'actions de prévention et d'accès aux droits pour ce public.

Politique sociale et familiale

- Étude et réflexion sur la participation à des actions de lutte contre la précarité et soutien à des structures solidaires identifiées par le conseil communautaire.
- Soutenir le lien social sur le territoire pour mieux accompagner les familles.

13 - SIG (Système d'information géographique) intercommunal.

14 - En matière d'actions à caractère touristique

Schéma de signalisation touristique, Promotion de la randonnée, Aménagement et gestion du château féodal de Mezel, Etude et réflexion sur une politique de développement des hébergements touristiques.

15 - En matière d'assainissement

Gestion d'un service de contrôle de l'assainissement autonome.

16 - Dans le domaine du développement culturel et sportif

Mettre en synergie les acteurs culturels et sportifs sur le territoire (informer et rechercher les complémentarités, lister les moyens culturels existants),

Aider, conseiller, accompagner les porteurs de projets, Mettre en place des actions culturelles et une programmation itinérante à l'échelle du territoire, Réfléchir sur la mise en place d'une politique sportive et sur l'utilisation communautaire des équipements culturels et sportifs

Gérer le Pays d'Art et d'Histoire, Organiser l'initiation et la pratique de la musique dans le cadre d'une école intercommunale et soutenir les associations du territoire remplissant les critères suivants : dispenser des cours individuels et de la formation musicale à plus de 50 élèves, dans au moins 4 communes différentes,

Gestion et animation du réseau (coopératif) des bibliothèques et points lecture situés sur le territoire de la communauté de communes,

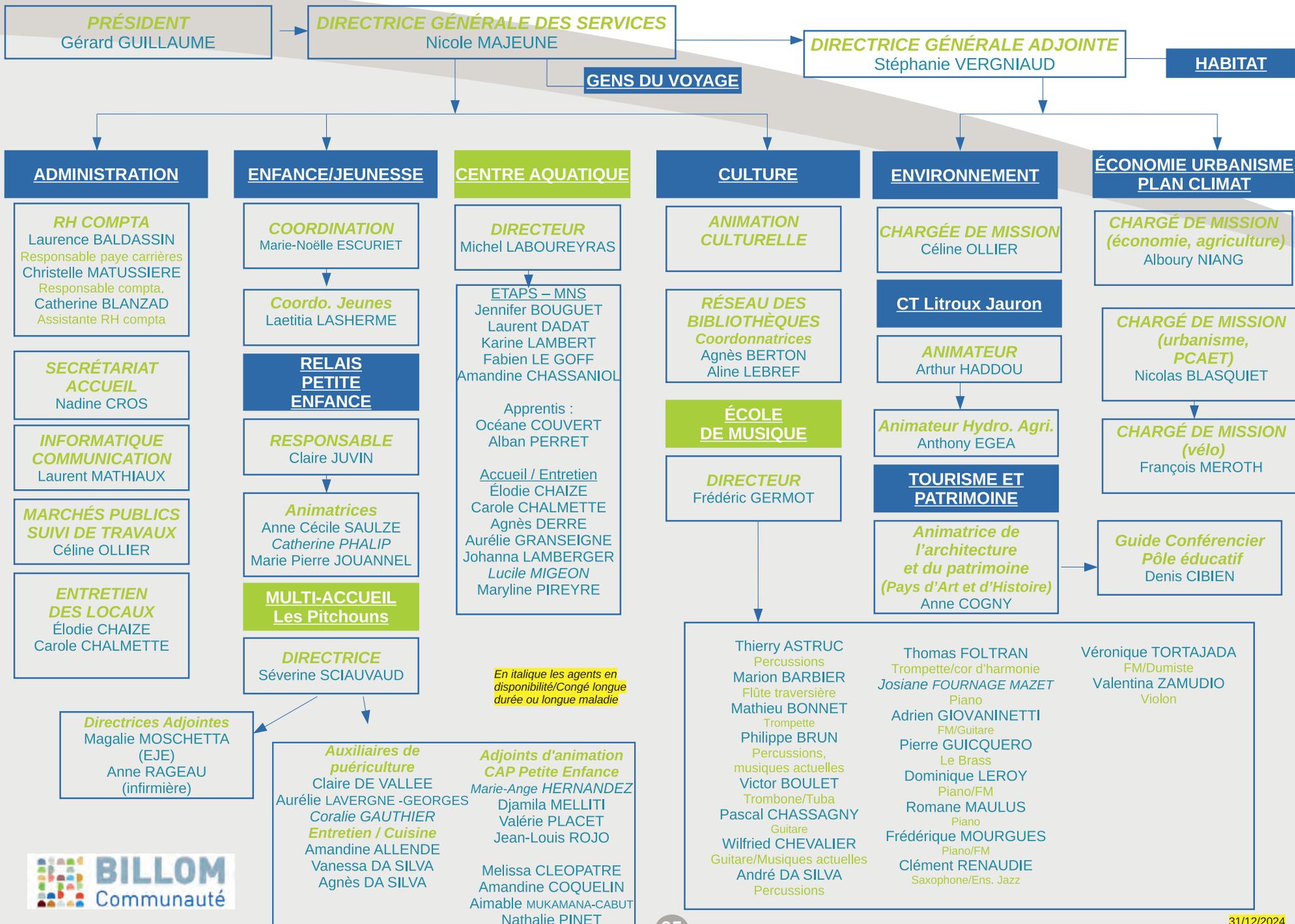
Animation d'une ludothèque en s'appuyant sur les bibliothèques.

17 - Dans le domaine des transports

Prise en charge des frais de transport pour les activités piscine des écoles primaires vers la piscine communautaire de Billom,

18 - Eclairage public des équipements et infrastructures communautaires

Organigramme au 31 décembre 2024



Soutien à la vie locale

La Communauté apporte des aides financières dans le cadre de différents dispositifs qui font pour la plupart l'objet d'appel à projets diffusés par l'intermédiaire des communes. Des conventions d'attribution sont systématiquement élaborées.

255 745 € en 2024

Fonds d'aide aux manifestations culturelles

Chaque année, Billom communauté octroie des subventions pour des manifestations culturelles mises en place dans les communes de son territoire et répondant à différents critères (notamment rayonnement intercommunal, disciplines artistiques, rémunération d'artistes, implication de la commune...) qui ont été modifiés en novembre 2024.

16 dossiers ont été soutenus en 2024 pour un montant d'aides de 11 850 €.

Soutien aux manifestations patrimoine

La commission tourisme et patrimoine a proposé de soutenir deux associations pour des projets de valorisation du patrimoine. Cf page 38.

Fonds d'aides transition

Depuis 2022 Billom Communauté soutient des manifestations ou actions qui portent sur une thématique liée au développement durable et aux transitions, inscrites dans les axes du Plan climat air énergie territoriale (CF page 15).

Soutien aux projets "privés" gens du voyage

CF page 59



Dispositifs pour les jeunes

CF page 34

Bourse Coup de pouce

Aide de 250 € pour le permis de conduire, 200 € pour le BAFA, action citoyenne de 20 heures en contrepartie dans une association ou collectivité.

Bourse Agir jeunes

Votée en 2022, cette bourse est un dispositif qui permet de financer des projets portés par des jeunes de 12-25 ans.

Bourse Cré'Active

Votée en 2022, cette bourse offre une indemnité de 125 € par jeune qui effectue 5 jours d'action citoyenne pour de petits travaux de proximité dans les communes (transport, encadrement, animations pris en charge par la CC).

Habitat

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat CF page 43

Economie

Depuis 2023 est mis en place un soutien (en complément de celui de la Région) pour les petites entreprises du commerce, de l'artisanat de proximité avec un point de vente ouvert au public.

CF page 47

En plus de tous ces dispositifs, la CC soutient le fonctionnement du multi-accueil des Petits Dômes (149 720 € en 2024), de l'épicerie solidaire (23 800 €), de la Régie de territoire des Deux Rives (18 000 €).

Lexique

AC.....	Attribution de Compensation	CTEAC.....	Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle	PDLHI.....	Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
ACM.....	Accueil collectif de Mineurs	CTG.....	Convention Territoriale Globale	PEAC.....	Projet Educatif Artistique et Culturel
ADIE.....	Association pour le Droit à l'Initiative Economique	CTS.....	Comité Technique Social	PETR.....	Pôle d'Equilibre Territorial Rural (du Grand Clermont)
ADS.....	Autorisation Droit du Sol	DALHIR.....	Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers	PFIL.....	Plate-Formes d'Initiative Locale
AELB.....	Agence de l'Eau Loire Bretagne	DDT.....	Direction Départementale des Territoires	PLUH.....	Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat
AGSGV 63.....	Association de Gestion du Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme	DETR.....	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	PNR-LF.....	Parc Naturel Régional Livradois-Forez
ALSH.....	Accueil de Loisirs Sans Hébergement	DGA.....	Directeur Général Adjoint	PSC1.....	Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1
AM.....	Assistante Maternelle	DGF.....	Dotation Globale de Fonctionnement	PSU.....	Prestation de Service Unique
AMF.....	Association des maires de France	DGFIP.....	Direction Générale des Finances Publiques	ROL.....	Relevé d'Observation du Logement
ANAH.....	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	DIG.....	Déclaration d'Intérêt Général	RPE.....	Relais Petite Enfance
APA.....	Activité Physique Adaptée	DRAC.....	Direction Régionale des Affaires Culturelles	RPI.....	Regroupement Pédagogique Intercommunal
APP.....	Analyse des Pratiques Professionnelles	DRAJES.....	Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports	SBA.....	Syndicat du Bois de l'Aumône
ARS.....	Agence Régionale de Santé	DSIL.....	Dotation de Soutien à l'Investissement Local	SDAP.....	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AURA.....	Auvergne-Rhône-Alpes	DUMI.....	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant	SDEJS.....	Service Départemental Education Jeunesse et Sport
BAFA.....	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur	EAJE.....	Établissement d'Accueil du Jeune Enfant	SEAT.....	Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique
BEESAN.....	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation	EHPAD.....	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	SIBEM.....	Syndicat Intercommunal Bongheat, Egliseneuve, Mauzun
BIT.....	Bureau d'Information Touristique	EJE.....	Educateur de Jeunes Enfants	SIBOVA.....	Syndicat Intercommunal Bouzel, Vassel
BNSSA.....	Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	ENSIL.....	Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale	SICER.....	Syndicat Intercommunal Espirat et Reignat
CAF.....	Caisse d'Allocations Familiales	ERP.....	Établissement Recevant du Public	SIGEP.....	Syndicat Intercommunal Glaine, Neuville, Sermentizon, Bort l'Etang
CAM.....	Clermont Auvergne Métropole	EPCI.....	Établissement Public de Coopération Intercommunale	SIMI.....	Syndicat Intercommunal Montmorin Isserteaux
CBS.....	Coefficient de Biotope par Surface	ETAPS.....	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	SIVOS.....	Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale
CC.....	Communauté de communes	ETP.....	Équivalent Temps Plein	SMTC.....	Syndicat Mixte des Transports Clermontois
CCAS.....	Centre Communal d'Actions Sociales	FNGIR.....	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	SMVVA.....	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
Cd63.....	Conseil départemental du Puy-de-Dôme	FPIC.....	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales	SPR-PVAP.....	Sites Patrimoniaux Remarquables - Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
CDD.....	Contrat à Durée Déterminée	FPT.....	Fonction Publique Territoriale	SST.....	Sauveteur Secouriste du Travail
CDI.....	Contrat à Durée Indéterminée	GRH.....	Gestion des Ressources Humaines	TAD.....	Transport À la Demande
CEN.....	Conservatoire d'Espaces Naturels	GEMAPI.....	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations	TEOM.....	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
CFU.....	Compte Financier Unique	GTC.....	Gestion centralisée de bâtiment	TFNB.....	Taxe Foncière Non Bâti
CGCT.....	Code Général des Collectivités Territoriales	JEP.....	Journée Européenne du Patrimoine	TFB.....	Taxe Foncière Bâti
CHSCT.....	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	JNA.....	Journée Nationale de l'Archéologie	TH.....	Taxe d'Habitation
CISPD.....	Conseil Intercommunal pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance	JPP.....	Journée Patrimoine de Pays	VRD.....	Voirie Réseaux Divers
CLECT.....	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	MARPA.....	Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées	ZAC.....	Zone d'Aménagement concertée
CLIC.....	Centre Local d'Information et Coordination	MDT.....	Maison du Tourisme du Livradois Forez	ZAN.....	Zéro Artificialisation Nette
CLPVAP.....	Comité Local de Projet de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture	MGF.....	Marché Globale de Performance		
CLSH.....	Centre de Loisirs Sans Hébergement	MLC.....	Maison des Loisirs et de la Culture		
CMP.....	Code des Marchés Publics	MNS.....	Maître Nageur Sauveteur		
CNFPT.....	Centre National de la Fonction Publique Territoriale	MSA.....	Mutualité Sociale Agricole		
COPIL.....	Comité de Pilotage	MSS.....	Maison Sport et Santé		
COTECH.....	Comité technique	ONAPS.....	Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité		
CPTS.....	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé	OPAH.....	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat		
CR.....	Conseil régional	PAB.....	Plan d'Aménagement de Bourg		
CRAC.....	Compte Rendu Annuel à la Collectivité	PAC.....	Pompe à chaleur		
CRAD.....	Centre Régional d'Art Dramatique	PADD.....	Plan d'Aménagement et de Développement Durables		
CR RTE.....	Contrat de Relance, de Ruralité et de Transition Écologique	PAE.....	Parc d'Activités Economiques		
		PAH.....	Pays d'Art et d'Histoire		
		PCAET.....	Plan Climat Air Energie Territorial		

Article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales

"Afin d'améliorer le débat démocratique au sein des EPCI, la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a prévu, en outre, des mesures nouvelles pour une meilleure information des communes sur l'exercice des compétences intercommunales.

Les délégués des communes doivent rendre compte, au moins deux fois par an, au conseil municipal dont ils sont issus, de l'activité de l'EPCI. Le président de l'établissement adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de celui-ci. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal au cours de laquelle les délégués de la commune peuvent être entendus. Le président de l'EPCI peut également être entendu, à sa demande ou à celle du conseil municipal.

Sans remettre en cause l'autonomie des EPCI, l'ensemble de ce dispositif facilite l'accès des communes à une plus grande information et connaissance des affaires intercommunales auxquelles elles sont directement intéressées."

